

Tous les soirs à 11 heures
EXCEPTÉ SAMEDI ET DIMANCHE

nouvelles du CANADA

Poste CFCF

PRIX : TROIS SOUS

Le Canada

"Pour le casier judiciaire"
par Olivier Asselin
(en deuxième page)

VOL. XXX — No 258 Temps probable: Nuageux et plus froid MONTREAL, MARDI 7 FEVRIER 1933 Maximum hier: 8 — Minimum hier: 4 sous zéro

Ottawa étudiera le problème des dettes

La résolution de M. Speakman, député agrarien de Red Deer, qui demande la réduction des dettes privées et des taux d'intérêt est adoptée unanimement

PAS DE COMMISSION SPECIALE
L'étude de cette question sera confiée à la commission du commerce et des affaires bancaires. — M. Guthrie expose l'aspect constitutionnel du problème

LE PROBLEME AUSTRALIEN

Ottawa, 6. (Spécial au Canada).— Les députés n'ont pas l'intention de laisser jouer de mauvais tours par le gouvernement qui, à chaque session, court tellement le nombre de jours consacrés à discuter leurs motions qu'il en reste toujours une grande proportion sur la planche. Durant la séance d'hier, ils ont disposé de plus de la moitié du chapitre des résolutions inscrites au feuillet et la discussion n'a pas traîné.

Une grande variété de sujets a été abordée, depuis l'exemption du paiement des intérêts sur les dettes publiques et privées, jusqu'à un changement de titre de la Puissance du Canada en celui de Royaume du Canada, pour se conformer au statut de Westminster. Le premier problème a été exposé par M. Speakman, de Red Deer, et le dernier par M. Armand Lavergne, vice-président de la chambre M. J.-A. Barrette, conservateur de Berthier a soumis au parlement un projet de substituer la province d'Ontario à la province de Québec dans l'acte fédératif, pour uniformiser le quotient de population obligatoire pour élire un député.

Enfin, M. McIntosh, de Battleford, Nord, a présenté de nouveau son projet de drapeau national et M. J.-F. Pouliot, de Témiscouata, a fait l'humoristique remarque qu'advenant l'existence d'un drapeau national, il faudrait le tenir en berne d'un jour à l'an à l'autre par suite de l'état déplorable de notre situation économique.

Les salaires des fonctionnaires
La Chambre aura l'occasion de discuter aujourd'hui, le bill de l'hon. M.

Les nouveaux commissaires du tarif sont nommés

Le juge George H. Sedgewick devient président et les deux commissaires-adjoints sont MM. Charles Hébert, de Montréal, représentant l'est du Canada, et M. N. Campbell représentant l'ouest

La semaine promet d'être féconde en débats divers à la session provinciale

La séance qui s'ouvre aujourd'hui verra la continuation de deux débats

Le bill Dugas
Il a pour but de concilier les intérêts des propriétaires et des marchands

Le budget jeudi

Québec, 6. (Spécial au Canada).— M. Irénée Vautrin, député de Saint-Jacques et vice-président de la Chambre, a fait inscrire au feuillet une requête pour production de documents relativement à la question des assurances sociales. La Commission des assurances sociales, sous la direction de M. Edouard Montpetit, secrétaire général de l'Université de Montréal, a fait un travail que l'on se plaît à louer partout au Canada et le débat que provoquera la requête de M. Vautrin mettra en lumière ce sujet de premier plan dans l'ordre du jour économique.

La séance de demain est la troisième de la session et la semaine qui s'ouvre verra probablement la fin de deux importants débats amorcés la semaine dernière: celui soulevé par la requête de M. J.-A. Francoeur au sujet du travail des femmes, et le second provoqué par M. Pierre Gagnon, député de Kamouraska, au sujet du drainage des terres. M. Aimé Guertin a ajourné, le premier et M. Hector Authier le second.

Le suffrage des femmes

On attend à Québec la visite prochaine des femmes de Montréal qui bataillent depuis des années pour obtenir le suffrage. Le Dr Anatole Plante, député de Mercier, a présenté de nouveau son bill à cet effet et si la persévérance vaut quelque chose dans l'obtention d'un faveur, il y a lieu de croire qu'un jour ou l'autre l'Assemblée législative se laissera fléchir et accordera aux femmes ce qu'elles demandent avec tant d'insistance.

Le bill Dugas

Un autre projet de loi qui a déjà soulevé bien des commentaires et qui provoquera un débat d'importance en Chambre et en comité, c'est celui de M. Lucien Dugas, de Joliette, au sujet des ventes à tempérament. Le bill de M. Dugas, qui est très bien commenté par les députés, a pour but de concilier les intérêts des propriétaires d'immeubles et des vendeurs d'objets de luxe, tels que radios, phonographes, pianos, automobiles, etc. Le fond en a déjà été étudié par diverses organisations de la métropole, mais il reste à savoir comment les députés l'accueilleront.

Le budget

Jeudi, le nouveau trésorier de la province, l'hon. R.-F. Stockwell, soumettra à l'approbation de ses collègues son premier budget.

M. Stockwell fait ses débuts dans le rôle de ministre des finances, et son premier budget sera l'histoire de la province. Les revenus se sont considérablement contractés depuis un an ou deux, et les dépenses ont augmenté dans de grandes proportions, à cause de l'aide aux chômeurs, malgré les économies réalisées par l'administration.

Plusieurs journaux ont déjà publié, au sujet de ce budget pour l'année prochaine, des chiffres d'une haute fantaisie. Nous attendrons, pour en faire part à nos lecteurs, les chiffres officiels, qui ne manqueront pas d'être annoncés, comme le laisse prévoir le discours du Trône, des économies dans tous les domaines tout en faisant la part des octrois aussi généreuse que possible pour les services indispensables comme ceux de l'agriculture, de l'hygiène, de la colonisation, et du retour à la terre, etc.

Avec le programme dont nous venons de tracer les grandes lignes, la semaine s'annonce intéressante et fertile en bonne besogne.

Genève s'en tient à ne pas admettre le Mandchoukouo

Le rapport de l'assemblée est accepté par le comité des dix-neuf

Les conditions

Genève, 6. (P.A.).— L'Assemblée de la Société des Nations a battu beaucoup d'ouvrage aujourd'hui en ce qui concerne la politique du Japon en Mandchourie. Son rapport a été en effet accepté par le comité des dix-neuf auquel elle l'avait soumis. Dans ce rapport basé sur la non-acceptation du Mandchoukouo, état formé par les japonais, les tactiques nipponnes sont sévèrement blâmées.

Avec une unanimité jusqu'ici inconnue le comité a décidé que les recommandations du rapport devaient être postées sur les trois principes suivants:

- 1.— Les dix points du chapitre 9 du rapport Lytton.
- 2.— La non-acceptation du Mandchoukouo.
- 3.— L'observation rigoureuse des termes du covenant de la S. D. N. du pacte Briand-Kellogg et du traité des Neuf Puissances.

Le comité a décidé de rechercher l'aide des Etats-Unis et de la Russie dans son programme d'attente. Un sous-comité de neuf membres a été nommé pour rédiger un sommaire définitif des recommandations. Ce travail sera terminé vers le milieu de la semaine.

Les représentants du Japon ont reçu ces ordres de leur gouvernement mais, jusqu'à présent, ils ne les ont pas rendus publics. On croit que Tokio leur a demandé d'accepter en principe les conditions de conciliation offertes par le comité. Reste à savoir si l'on pourra trouver une formule qui plaira à tous.

QUATRE AVIATEURS SONT EN QUETE DE NOUVELLES VICTOIRES AERIENNES

Londres, 6. (P.A.).— Alors que deux avions anglais sont en route par la voie des airs pour l'Amérique du Sud et le Cap, un autre avion se prépare à quitter Southampton également à destination du Cap. Son pilote sera le jeune aviateur sud-africain Victor Smith, 19 ans. Il veut s'enlever de Southampton à l'aurore demain et tentera de battre le record établi par madame Amy Johnson-Mollison pour le trajet de l'Angleterre au Cap. Ce record est de quatre jours, six heures et 54 minutes.

Le capitaine J.-A. Mollison est arrivé à Barcelone, Espagne, et s'y est reposé ce soir avant de continuer vers le Brésil. Il quitta l'aérodrome de Lympe de bonne heure ce matin. Il doit couvrir 4,800 milles et espère le faire en trois jours et demi.

Les derniers rapports des deux aviateurs militaires O.-R. Gayford et G.-E. Nicholls, les plaçaient à 520 milles au sud de Tunis. Ils quitteront Cranwell ce matin.

NOMMES POUR DIX ANS

Ottawa, 6. (P.C.).— La Chambre a entendu ce soir de la bouche de Sir George Perley, l'annonce officielle de la nomination du personnel de la Commission du Tarif. Ce nouveau corps public se composera des membres suivants: le juge George H. Sedgewick, de la Cour Suprême d'Ontario, président; Milton Neil Campbell, membre du parlement fédéral depuis 1921, représentant de l'ouest et Charles Hébert, de la firme montrealaise Hudon, Hébert et Chaput, représentant de l'est.

Ces nominations ont été ratifiées, tard ce soir. La commission précédente — établie par un ordre en conseil et non par un acte de parlement, en 1926 — fut abolie par l'administration Bennett après son arrivée au pouvoir en 1930.

En 1931 un statut parlementaire autorisait un salaire annuel de \$12,000 par année au président de la Commission et un salaire de \$10,000 par année aux deux autres commissaires. La nomination, dans les trois cas, est faite pour dix ans. Le juge Sedgewick démissionnera bientôt de la Cour Suprême à raison de sa nomination, tandis que M. Campbell remettra également sa démission à l'orateur de la Chambre, M. Black.

Les prérogatives de la Commission sont assez variées. Pour ce qui est de la marchandise produite ou importée au Canada, la Commission devra, à la demande du ministre des Finances, l'hon. E. N. Rhodes, enquêter sur:

- 1.— Le prix des matières brutes au Canada et ailleurs et le coût de leur transport de l'endroit de la production à celui de la consommation.
- 2.— Le coût de la production au Canada et ailleurs et les augmentations ou les diminutions du tarif nécessaires à l'égalisation des différents coûts de production.
- 3.— Le coût et les conditions du travail, y compris le bien-être des ouvriers, au Canada et ailleurs.
- 4.— Les prix perçus par les producteurs, les manufacturiers, les marchands de gros et de détail et les distributeurs au Canada et ailleurs.
- 5.— Toutes les conditions et les facteurs qui affectent le coût de la production et de la vente au Canada.
- 6.— En général, toutes les conditions affectant la production et le coût des marchandises au Canada par comparaison avec les autres pays.

Les rapports de la commission sur ces différents sujets devront être faits au ministre des Finances. Des audiences publiques auront lieu à Ottawa. La Commission pourra aussi se déplacer. En plus des fonctions mentionnées plus haut, la Commission pourra exercer une certaine autorité appartenant maintenant aux officiers du ministère du Revenu National. La Commission fera des recommandations à la suite de ses enquêtes mais devra soumettre ses conclusions au gouvernement qui conserve le droit de régler les tarifs. Les manufacturiers et producteurs anglais auront droit de faire appel à la Commission.

Bien qu'on n'ait pas encore nommé de secrétaire à la Commission, l'on parle de H. B. McKinnon, commissaire des tarifs au ministère des Finances, comme candidat.

Le juge Sedgewick

Le juge Sedgewick, de la Cour Suprême d'Ontario, est né à Halifax en 1878; il reçut son instruction à l'Académie d'Halifax, à l'Académie de Picton, au collège de Dalhousie et à l'Osogood Hall, Toronto. Il fut appelé au Barreau en 1903 et devint conseiller du Roi en 1928. Il pratiqua (A suivre à la page 7)

Le surintendant des pénitenciers Ormond impute au relâchement de la discipline l'émeute de Kingston du 22 octobre 1932

"Les gardes faisaient très peu d'exercice et ignoraient les règlements", dit-il

Désobéissance grave

Des officiers "incompétents" ont ordonné aux gardes de faire feu pendant l'émeute

Un préfet "étourdi"

Ottawa, 6. (P.C.).— Après enquête, il apparaît que de 1889 à aujourd'hui, les préfets et gardiens du pénitencier de Kingston "ont glissé peu à peu dans la léthargie". C'est une des conclusions du surintendant des pénitenciers M. D. M. Ormond, dans le rapport qu'il a déposé aujourd'hui sur la table des Communes.

"De 1889 à 1910, écrit-il, le personnel du pénitencier de Kingston a fait de-ci de-là un peu d'exercice, de marche et de tir. Deux fois l'an, chaque garde tirait huit coups de feu, à l'exercice annuel, par manière d'acquiescement, quelques gardiens s'entraînaient un peu pour la lutte à l'indienne.

"Plus tard, à de rares occasions, le préfet ou le sous-préfet donnait des conférences aux gardes. Au lendemain de la guerre, il s'est trouvé peu nombre de gardes ayant subi un entraînement militaire de quelque sorte. Ils n'ont toutefois pas été trop sévèrement choisis; quelques-uns avaient bien peu de service à leur crédit, d'autres, pas du tout; beaucoup avaient fait de trois à cinq ans de service au rang de simple soldat, ce qui tend à indiquer chez eux peu d'aptitude à l'avancement et partant, pas beaucoup de chance de succès dans la vie civile. Mais il paraît que leur entraînement militaire, si bref qu'il ait été, constituait une recommandation suffisante. On les acceptait comme gardes; on leur donnait une copie des règlements du pénitencier, on leur donnait quelques conseils, on leur faisait prêter serment et on les mettait à l'oeuvre."

Le surintendant est d'avis qu'il faut se reporter à dix ans en arrière pour trouver les causes profondes des graves désordres qui ont éclaté au pénitencier de Kingston le 10 octobre dernier. Les officiers, croit-il, se sont endormis sur la tradition "que le pénitencier avait marché cent ans sans révolte".

Quelques-unes des causes des troubles d'octobre dernier sont: une surveillance relâchée depuis dix ans; une inspection peu satisfaisante et le maintien d'officiers incapables.

La nomination toute récente, de l'actuel préfet, le lieutenant-colonel W. B. McLoughlin, on a esquisse une réorganisation du personnel. Depuis la révolte, il y a eu des nominations d'officiers et le préfet a pris des mesures destinées à renforcer la discipline. Le pénitencier fonctionne aujourd'hui.

Les meurtriers de Langevin auraient brûlé son paletot

On vit un feu près de la grange où le crime fut commis

Vaines recherches

Ayant l'assurance maintenant presque absolue qu'ils ne pourront jamais mettre la main sur le paletot qui portait M. Emery Langevin, lorsqu'il a quitté son domicile pour la dernière fois, le 15 janvier dernier, les agents de la sûreté provinciale poursuivent sans relâche leurs investigations, comptant découvrir quelque piste qui leur fera connaître les circonstances de ce meurtre qui, découvert jeudi dernier, à Sainte-Geneviève-de-Pierrefonds, ne semblait pas au premier abord aussi mystérieux qu'il l'est réellement.

En enquêtant toutefois sur la manière dont se disparut le paletot de M. Langevin, il se pourrait que les détectives parviennent à établir certains faits qui demeurent encore assez vagues. Ce n'est qu'hier, apparemment, que l'on a été informé que les meurtriers de M. Langevin avaient fait disparaître le paletot de leur victime, en le brûlant à proximité de la grange où le crime a été commis. Des personnes dignes de foi ont en effet rapporté qu'elles avaient vu un feu le 16 janvier dernier au matin, non loin de la grange dans laquelle M. Langevin fut assassiné.

C'est l'achat d'un camion, au dire de la police, qui a fait naître de la méfiance entre Langevin et ses trois fils. Chacun, paraît-il, voulait se servir du véhicule, et le père, à plusieurs reprises, dut intervenir énergiquement. Le matin du Jour de l'An, M. Langevin aurait particulièrement réprimandé son fils Armand, qui est détenu aux quartiers pénitentiaires de la police provinciale, parce que ce dernier était rentré à la maison vers quatre heures du matin.

Une nombreuse assistance a marqué hier matin, en l'église de Sainte-Geneviève de Pierrefonds, les funérailles de M. Emery Langevin. La dépouille mortelle fut prise à la morgue, vers huit heures, et déposée après les funérailles dans le chariot situé derrière l'église de Sainte-Geneviève de Pierrefonds. L'inhumation ne doit se faire qu'au printemps.

Accompagné des détectives Dion et Gayau, le sergent René Lanier s'est rendu de nouveau hier après-midi, à Sainte-Geneviève de Pierrefonds, où il a fait des perquisitions à l'intérieur et aux alentours de la grange dans laquelle M. Langevin fut assassiné. Revenu à Montréal vers huit heures, hier soir, les détectives ont déclaré qu'ils n'avaient rien trouvé qui vaille la peine d'être mentionné.

SAULT-SAINTE-MARIE, 6. (P.C.)

L'échevin J. Dupuis, de Sault-Sainte-Marie, estime que la politique adoptée par la commission chargée de la distribution des allocations de chômage, a fait perdre \$150,000 aux marchands de charbon de la localité. On a en effet donné du bois aux chômeurs de préférence à du charbon. Les sans-travail obtiennent du combustible gratuitement, quand ils se chargent eux-mêmes de couper le bois et de le transporter. L'échevin Dupuis a basé ses calculs sur l'équivalence d'une corde de bois et d'une tonne de charbon.

CHARLEROI, Pennsylvanie, 6. (P.C.)

Richard Pemberton se sentait fatigué de voir la face de son ami, John Mollicie, avec qui il vivait depuis 38 ans. Il le frappa violemment au visage et tenta même de le tuer. Le fils dont il se servit refusa de fonctionner et Mollicie eut le temps d'écraser sur la tête de l'agresseur un pot en terre cuite. La police sépara les deux compagnons. Pemberton prit le chemin de la prison et Mollicie celui de l'hôpital.

A SHEVILLE, 6. (P.A.)

Une mère cherchait depuis 14 ans l'endroit où avait été enterré son garçon, William P. Schlauss, qui servit, durant la guerre, à bord d'un paquebot allemand. Schlauss mourut de typhoïde. Quelqu'un prit une photographie de l'épave et la publia dans une revue. Cette revue tomba entre les mains de la sœur de Schlauss et c'est de cette façon qu'on put retrouver l'endroit cherché depuis si longtemps.

MANAOS, Brésil, 6. (P.A.)

Les voyageurs qui nous reviennent des régions limitrophes du Pérou et de la Colombie, estiment qu'il ne faut plus espérer un règlement pacifique aux disputes qui mettent aux prises le Pérou et la Colombie à propos de la possession de la ville de Leticia et des régions du cours supérieur de l'Amazone.

Le Pérou n'a nullement l'intention de céder à un tiers et pour un temps la ville de Leticia et ferme l'oreille à tout appel en faveur de la paix. Le Brésil, lui-même, aurait, paraît-il, pris la résolution de mettre fin à ses efforts pour maintenir la paix.

La Grande-Bretagne offrirait une somme globale pour payer la dette de guerre

Sir Ronald Lindsay a des entretiens secrets avec le Cabinet

La somme proposée

Londres, 6. (P.A.).— A la suite des entretiens entre Sir Ronald Lindsay, ambassadeur anglais à Washington arrivé aujourd'hui des Etats-Unis, et ses membres du Cabinet anglais, il semblait à peu près sûr que la Grande-Bretagne offrirait aux Etats-Unis une somme globale qui réglerait une fois pour toutes la question de la dette de guerre anglaise. La ruine veut que cette somme globale soit fixée entre \$1,250,000,000 et \$2,000,000,000.

Aucun communiqué officiel ne sera donné au sujet des projets de gouvernement, toutefois, avant le retour de Sir Ronald à Washington dans trois semaines. Le principe du "silence doré" s'applique avec rigueur aux entretiens de Sir Ronald et des autres membres les plus importants du Cabinet britannique.

L'opinion publique semble croire que l'agitation qui entoure depuis quelque temps la question des dettes de guerre s'apaisera bientôt.

Cette agitation a été activée dernièrement par un discours de l'hon. Neville Chamberlain, chancelier de l'Echiquier, prononcé à Leeds, et par certaines de ses déclarations faites à un banquet de journalistes. Le chancelier affirma alors que les réparations allemandes en devaient pas être prises et que les décisions prises à Washington devaient être finales. Il ajouta que l'Angleterre ne s'attendait pas à faire des concessions en échange de la révision des dettes.

Pour l'amélioration d'un canal à barges

Une commission américaine propose une allocation de \$27,500,000

Washington, 6. (P.A.)

Une commission spéciale composée d'ingénieurs de l'armée américaine a recommandé aujourd'hui des allocations fédérales se montant à \$27,500,000 pour l'amélioration du canal à barges de l'état de New-York depuis le bureau Hudson jusqu'à Three-Rivers Point de la au lac Ontario.

Les améliorations en question consistent à augmenter la profondeur du canal à 14 pieds, à en élargir les bords et à élever quelques-uns des ponts qui le surplombent.

Le rapport de la commission perd toutefois de sa valeur par suite d'une déclaration de la commission régulière des Ingénieurs que le projet d'amélioration ne saurait être encouragé à moins de l'acquisition du canal par l'Etat.

Washington, 6. (P.A.)

Le président du F. D. Roosevelt est arrivé ici à bord du yacht de M. Vincent Astor pour passer quelques jours de vacances avant sa montée au pouvoir en mars prochain. Presqu'immédiatement après son arrivée à Nassau, M. Roosevelt et ses amis sont partis pour une partie de pêche à bord de la goélette Malolo. Ils avaient auparavant été reçus officiellement par le gouverneur des îles Bahamas, l'hon. Hugh Sade Clifford.

Accompagné du président se trouvaient, en plus de M. Astor, Kermit Roosevelt, Frederick Kernochan, George Saint-George, A. A. Gennerich, R. D. Clark et James H. Reiding.

Washington, 6. (P.A.)

Les améliorations en question consistent à augmenter la profondeur du canal à 14 pieds, à en élargir les bords et à élever quelques-uns des ponts qui le surplombent.

Le rapport de la commission perd toutefois de sa valeur par suite d'une déclaration de la commission régulière des Ingénieurs que le projet d'amélioration ne saurait être encouragé à moins de l'acquisition du canal par l'Etat.

Washington, 6. (P.A.)

Les améliorations en question consistent à augmenter la profondeur du canal à 14 pieds, à en élargir les bords et à élever quelques-uns des ponts qui le surplombent.

Le rapport de la commission perd toutefois de sa valeur par suite d'une déclaration de la commission régulière des Ingénieurs que le projet d'amélioration ne saurait être encouragé à moins de l'acquisition du canal par l'Etat.

"Promenade dans Ottawa"

On a dit que les lettres sont comme les femmes aimables: on leur pardonne toujours d'arriver un peu tard. Cet article n'est pas une lettre aimable, mais il n'est jamais trop tard pour mettre les choses au point.

M. Forbin a écrit des pages et des pages dans la Revue des Deux Mondes, que je regrette de n'avoir pas lues plus tôt. J'étais en voyage. L'article est intitulé: "Promenades dans Ottawa".

M. Forbin doit marcher ou écrire en rêvant. C'est un somnambule. Il croit que c'est arrivé. Ses autres élucubrations qu'il a commises au sujet du Canada ne valent pas mieux.

Parce que nous habitions un pays anglais, l'auteur insiste sur les expressions anglaises: buildings, appartements, houses; pourquoi pas, comme nous disons à Ottawa, édifices ou immeubles, maisons de rapport?

Selon lui, il n'y a que deux ou trois maisons à Ottawa qui "euvent être regardées comme de véritables reliques". C'est inexact. Il aurait dû demander les services d'un cicérone. Selon lui, le pont Alexandra n'a qu'une centaine de mètres de long, alors qu'il en a deux cent cinquante. Cette fois, le pont français, les habitants d'Ottawa, au dire de M. Forbin, sont dans la direction de Hull. Autre erreur.

Nous lisons: "J'ai entendu, de diverses sources, déplorer l'absence d'une bonne librairie française, qui représenterait à la fois nos meilleures revues et magazines, et nos grandes maisons d'édition." Pour n'en mentionner qu'une, les citoyens d'Ottawa ont l'avantage d'avoir une librairie, celle de M. R. Lafontaine, qui ferait honneur à la métropole du Canada. Cette maison, fondée depuis une trentaine d'années, est en concurrence avec toutes les principales maisons d'édition de France, et est en état de fournir aux lecteurs français et anglais tous les livres qu'ils désirent. C'est chose assez grave que de porter de telles accusations contre des maisons d'affaires, accusations nullement fondées. Pourquoi M. Forbin se rend-il coupable de telles bouffées? Je veux bien croire que c'est par simple ignorance.

Naturellement, il tombe dans le panneau, au lieu d'écrire, devrait se contenter de lire. Selon notre auteur, une famille de Canadiens-Français ne se croit pas au complet tant qu'elle n'a pas sa douzaine d'enfants. De la fable! Nous sommes en 1933, M. Forbin, et cette vertu d'engendrer des Canadiens-Français nous amuse.

Autre perle. M. Forbin écrit: "Baillif pitiful distress sale. Entendez par là que le pitoyable débiteur de M. Baillif le contraint à liquider ses marchandises à n'importe quel prix." C'est rigolo, alors qu'il ne s'agit que d'une vente par le shérif.

J'abrège, car mon espace est restreint, et il y aurait tant à relever qu'il faudrait des pages et des pages. A en croire M. Forbin les bouffées sont d'une élégance rare, et les garçons sont vêtus de complets de drap blanc.

Il nous parle des "approches sordides" de Hull, en faisant allusion aux usines d'Éddy. C'est faux et malpropre, ce qu'il dit là, vu que ces usines sont fort attrayantes, toutes

peintes de blanc et entourées de gazons.

M. Forbin nous raconte (il est sauve ce bon M. Forbin) que le président de la Chambre des communes a tué à plus de quarante mètres, soit plus de cent trente pieds, avec un revolver, six lapins sur le terrain du palais législatif. Je veux bien croire que l'Orateur des Communes, l'honorable M. Black, est un excellent tireur, mais je me demande ce que ces braves lapins, après le premier et le deuxième coups, attendaient, crânement assis sur leur derrière. J'ignore où est né M. Forbin, mais je ne serais pas surpris d'apprendre qu'il est apparu à Tartarin de Tarascon. Il est encore heureux pour nous que M. Forbin n'ait pas décrit l'Orateur chassant, en racontant l'original autour du palais législatif.

Et encore. Lisons: "M. l'Orateur n'est élu que pour une session. Une entente tacite entre les deux races dominantes veut que les fonctions soient remplies alternativement par leur représentant respectif. Cette coutume s'applique au greffier en chef (clerk of the House) et aux membres du personnel: ils sont, tour à tour, choisis parmi les Anglais et parmi les Français."

C'est archifaux. M. l'Orateur n'est pas élu que pour une session, mais pour toute une législature de Parlement, laquelle, tous le savent, est normalement de cinq ans. La remarque de M. Forbin n'est juste que pour le président de la Chambre des Communes. En ce qui regarde le greffier de la Chambre des Communes, et non pas le greffier en chef, titre qui n'existe point, et les membres du personnel, l'auteur de l'article n'est pas à la page. Je dirai à ce sujet que M. Arthur Beauchemin, le greffier actuel, est le premier Canadien-Français qui a l'honneur de représenter ses compatriotes à ce poste distingué. Il est avocat, membre de la Société Royale du Canada, docteur en lettres, et auteur d'un règlement de la Chambre tenu en haute estime.

D'après M. Forbin, c'est le chef des huissiers qui nomme les députés présents lors d'un vote, alors que cette tâche appartient au greffier-adjoint, actuellement M. Fraser. Notre ami ajoute que c'est le greffier qui porte la masse d'armes, quand, en vérité, c'est le sergent d'armes. Il dit de plus que c'est le chapelain des Communes qui récite une prière spéciale avant l'ouverture des séances des Communes, alors que c'est M. l'Orateur lui-même, en vertu de l'article XV du Règlement.

M. Forbin nous apprend que c'est "un officier, vêtu de son pourpoint écarlate, qui préside à l'entertainment des nouvelles lois, pompeuse cérémonie dans la salle du Sénat." Mais non, mais non, mon cher Forbin, réveillez-vous. Vous ne savez donc pas que c'est le juge en chef de la Cour Suprême, qui est chargé de cette fonction?

Et le reste, et le reste, et le reste. Que d'âneries encore! Peut-être M. Forbin a-t-il été animé d'un bon esprit à l'égard des Canadiens en écrivant cet article déplorable. Mais je répéterai après l'autre: Seigneur, délivrez-moi de mes amis; quant à mes ennemis, je m'en charge.

Que M. Forbin, nous parle des champignons ou des musées de France. Mais, en ce qui concerne les us et coutumes du Canada, qu'il lise, étudie, fouille, et écrive ensuite.

RODOLPHE GIRARD
Ottawa, janvier 1933.

N. de la R. — Quelques-unes des observations de M. Girard sont justes, tout en portant sur des erreurs relativement peu importantes, comme de qualifier d'"officier" le président de la Cour Suprême, ou sans importance aucune, comme d'abréger la longueur du pont Alexandra ou de déplacer la grande rue de Hull. D'autres sont futiles, comme celle qui voudrait interdire à un Français d'appeler buildings, appartements, houses, des bâtiments que nous ne désignons nous-mêmes que par des à-peu-près. Quant au reste, M. Girard ne tient pas compte de tout ce qu'il y a de juste dans l'article de M. Forbin, et surtout de bienveillance pour le groupe gallophone de la capitale. Il y a quelques années, à la suite d'un assez long séjour au Canada — qui pour un des auteurs était le deuxième, — MM. Gabriel Louis-Jaray et Louis Hourticq écrivent sur notre pays un ouvrage de documentation en tout point excellent, mais où il était dit que l'Action catholique était l'organe de M. Armand Lavergne. Toute la presse, s'hypnotisant sur cette erreur,

Des incidents aux procès sommaires

Une femme fait un cadeau à celui qui l'avait menacé de mort

Le procès de John Riddle devant le juge Fred Enright, hier, subit plusieurs fluctuations avant que le procureur de l'accusé, Me Edmond Courchesne, réussisse à faire baisser à \$950 un cautionnement de \$2,000 exigé tout d'abord par le tribunal pour forcer l'accusé à garder la paix.

A l'ouverture de l'audience la plaignante, Mme Violet Jones, relata la persécution systématique que lui faisait subir Riddle depuis cinq ans de la vie dans la même maison de rapport. L'accusé, après avoir promis de l'épouser, l'aurait menacé de mort à plusieurs reprises et se serait permis de la menacer à la pointe du revolver, le 22 décembre 1932. Si bien que la femme Jones dut aller à l'hôpital, souffrant d'un choc nerveux. Le témoignage de la plaignante fut interrompu par un évanouissement et elle se serait affaïssée dans la boîte sans la prompt intervention d'un crieur du Palais. Le procureur de la poursuite, Me Merger, s'empressa de fabriquer un verre à sa cliente avec une feuille de papier et la fit boire. Quand Mme Jones fut remise, elle continua sa déposition et dut remettre au procureur de la défense par deux plaintes antérieures portées par elle contre Riddle avaient été rejetées par le recorder.

Mais quand l'accusé rendit son témoignage, le juge Enright lui demanda à brûle pourpoint:

— Vous êtes né à Colebridge, Écosse?

— Oui, dit l'accusé.

— Vous avez, il y a dix ans, déserté votre femme et vos deux enfants?

— Oui, affirme Riddle.

— Et vous avez déclaré aux autorités de l'immigration que vous étiez célibataire?

— Ici l'accusé hésite et prétend qu'il ne s'en souvient pas.

Me Courchesne vint contre-interroger son client et le juge Enright le fait asseoir en lui disant d'attendre que Me Merger ait terminé son réquisitoire.

Finalement le procureur de la défense fait admettre à Riddle qu'il n'a jamais menacé de tuer la plaignante, qu'il est un vétéran de la guerre, ayant fait la campagne à titre de sergent dans le 6th Highland Light Infantry, et qu'il est prêt à ne plus poursuivre Mme Jones de ses assiduités.

Avant la fin de l'instruction Me Courchesne rappelle Mme Jones et lui demande:

— Vous avez envoyé un cadeau de Noël à Riddle, deux jours après qu'il eut menacé de vous faire sauter la cervelle?

Mme Jones répond dans l'affirmative et le tribunal décide de fixer un cautionnement de \$2,000, qu'il abaisse finalement à \$950 après un vigoureux plaidoyer du procureur de la défense.

Sur s. François d'Assise

Saint François d'Assise fera le sujet d'une conférence par Mlle Ellen K. Bryan, M.A., ce soir, devant les membres de la St. James Literary Society. Les dames sont particulièrement invitées à cette conférence qui sera donnée à l'Engineering Institute of Canada, 2050 rue Mansfield, à 8 h. 15.

"tomba" pour leur légèreté ces sacrés "Français"; les auteurs, pourtant dévoués aux intérêts canadiens, ne reçurent pas le plus petit remerciement pour la publicité de choix qu'ils nous avaient faite en France. C'est dans ce détestable esprit que M. Girard parle de l'article de M. Forbin. En vérité, le Français qui entend écrire du Canada devrait "se chasser pour", comme on dit dans notre peuple, c'est-à-dire prendre pour acquis que s'il y a chez nous des gens capables de tenir compte des intentions et de faire la part des choses, il y a aussi de bien hargneux porcs-épics. M. Forbin fut-il encore dix fois plus mal informé sur le Canada, nous sommes sûr qu'il ne commettrait jamais l'indécence de citer la prose de M. Girard comme un échantillon de la manière d'écrire de nos traducteurs officiels, de nos romanciers et de nos dramaturges. Cette vengeance lui serait cependant bien permise dans les circonstances.

— OI. A.

CONFÉRENCES DE MM. GENDREAU ET PRAT

Le vendredi, 10 février, à 5 h., dans l'Amphithéâtre de Chimie, au lieu de la conférence donnée par Monsieur le Docteur Gendreau sur: "Radio-biologie: Le rôle des radiations dans les sciences biologiques".

Le vendredi, 17 février, à 5 h., dans l'Amphithéâtre de Chimie, aura lieu la conférence par Monsieur Henri Prat sur: "La vie des formations coralliennes; les récifs de corail".

Nouveaux juges de paix dans Québec

Nombreuses nominations contenues dans la gazette officielle de Québec

"Il a plus à son honneur le Lieutenant-Gouverneur, de l'avis et du consentement du Conseil exécutif, de faire les nominations suivantes", annonce la Gazette Officielle de Québec:

MM. René Sévère, Drummondville-Est, et J.-Roméo Lemieux, Thetford-Mines: juges de paix avec juridiction sur le district d'Arthabaska. Chas. Doucet, Valleyfield: juge de paix avec juridiction sur le district de Beauharnois, Pierre-Edouard Lortie, Granby: juge de paix avec juridiction sur le district de Bedford, Louis-Philippe Desbiens, Chicoutimi: juge de paix avec juridiction sur le district de Chicoutimi. Alfred-F. Camarais, Saint-Jean, P. Q.: juge de paix avec juridiction sur le district d'Iberville, Antoine-Alfred Boucher, Joliette: juge de paix avec juridiction sur le district de Joliette, Jean-Charles Martineau, Lévis: juge de paix avec juridiction sur le district de Québec, Joseph-Ed. Champoux, Sorel: juge de paix avec juridiction sur le district de Richelieu, Jos.-Alphonse Couillard, Rimouski: juge de paix avec juridiction sur le district de Rimouski, C.-E. Soles et E.J. Desruisseaux, Sherbrooke, Wm.-H. Abbott, Lennoxville et C. Gendron, Magog: juges de paix avec juridiction sur le district de Saint-François, J.-L. Boucher et H. Provost, Saint-Hyacinthe: juges de paix avec juridiction sur le district de Saint-Hyacinthe, H.-M. Gall, Laclute, et J.-H. Desjardins, Saint-Jérôme: juges de paix avec juridiction sur le district de Terrebonne, Jos.-Arth. Beauchemin, Nicolet, J.-Dominique Toupin, Trois-Rivières, Napoléon Jacques, Shawinigan Falls, et N.-N. Lambert, Grand'Mère: juges de paix avec juridiction sur le district de Trois-Rivières aux fins de recevoir le serment seulement.

MM. Albert Demers, Arthur Nault et Zéphirin Laquerre, de Sainte-Sophie-de-Lévis: juges de paix pour le district de Trois-Rivières.

MM. W.-G. Hublar, employé de bureau, et J.-A. Bélec, marchand, tous deux de Duparquet: juges de paix pour le district d'Abitibi.

M. Arthur Gignac, de la cité de Québec, représentant de la compagnie d'assurance "The Great West Life Assurance Company", 229 rue Saint-Joseph, Québec: juge de paix avec juridiction sur la province de Québec, aux fins de recevoir le serment seulement.

MM. Jean-Baptiste Robitaille, de la cité de Montréal, 1348 rue Logan, Percy Gordon, de ville Saint-Lambert et William Ziff, de la cité de Montréal, 428 rue Craig-Est: juges de paix pour le district de Montréal.

M. Donat Forget, de Saint-Thomas-Didyme: juge de paix pour le district de Roberval.

M. Arthur Bond, de Petite Madeleine, juge de paix pour le district de Gaspé.

MM. Euclide Perrault, de Saint-Pierre de Broughton, Philéas Loignon, de Saint-Philibert et Ernest Bisson, cultivateur, de Saint-Simons-Mines: juges de paix pour le district de Beauve.

Maintien de la loi fermant aux enfants la porte des cinémas

La loi actuelle donne entière satisfaction, a déclaré l'hon. M. Taschereau

Aucun amendement

Québec, 7. (Spécial au Canada). — Il est peu probable que la loi interdisant l'entrée au cinéma des enfants en-dessous de seize ans soit changée au cours de la session actuelle. Il est aussi peu probable que les promoteurs d'un projet d'amendement à la loi s'adressent à l'Assemblée législative.

On se souvient que le premier ministre, l'hon. M. L.-A. Taschereau, a déclaré, il y a quelques mois, que la loi actuelle donne entière satisfaction.

Vendredi, lorsque les délégués de la Confédération des Travailleurs Catholiques sont venus exposer leurs besoins au chef du gouvernement et à ses collègues, M. Taschereau a répondu, qu'il n'avait pas changé d'opinion.

M. Thomas Poulin, vers la fin de l'entrevue, dit, en parlant de l'admission des enfants au cinéma: "Il ne reste que cette dernière question, nous vous renouvelons la demande déjà faite..."

M. Taschereau: — Vous n'avez pas changé d'avis?

M. Poulin: — Absolument pas!

M. Taschereau: — Nous, pas davantage.

Les délégués comprirent très bien et la déclaration du premier ministre fut cordialement applaudie.

Conférence de la radio au Mexique en avril

Ottawa, 6. (P.C.). — Le Canada s'intéresse vivement à la conférence de la Radio de l'Amérique du Nord qui aura lieu à Mexico en avril prochain, tel qu'annoncé aujourd'hui par une dépêche de Washington. A la fin de la conférence internationale à Madrid en décembre dernier, il nous restait le soin d'adopter les décisions qui y avaient été prises aux différentes zones radiophoniques du monde. La zone de l'Amérique du Nord comprend les États-Unis, le Canada, le Mexique et Cuba.

Il avait été décidé de laisser aux États-Unis le soin des arrangements nécessaires pour une conférence de l'Amérique du Nord.

Tombola de Saint-Jacques

Une foule nombreuse a assisté à l'ouverture de la tombola de la paroisse Saint-Jacques. La salle, avec ses kiosques bien montés, présente un aspect attrayant. Tous les soirs on donnera des représentations spéciales sur la scène du petit théâtre spécialement aménagé à cette fin. Pour ce soir, M. Roméo Mousseau, ténor, a préparé un joli programme

L'hon. Motherwell prend l'intérêt de la classe agricole

Résolution pour le relèvement économique de la population rurale

Pour économiser

Ottawa, 5. (Spécial au "Canada") — L'hon. W.-R. Motherwell, ancien ministre de l'Agriculture a inscrit au feuillet une résolution particulièrement intéressante pour le relèvement économique de la grande population rurale du Canada.

"Considérant que le chômage, la faim et l'insuffisance des vêtements continuent à trop prévaloir dans tout le pays;

"Considérant que cette dépression économique persistante, non seulement augmente dans plusieurs centres le besoin de secours plus étendus, mais diminue aussi le nombre des travailleurs bénévoles qui sentent croître au-dessus de leur pouvoir de les supporter les générosités sociales nécessaires;

"En conséquence, la Chambre décide que le Parlement du Canada mettra à la disposition de la Croix Rouge, des bureaux de secours, et des autres sociétés semblables, une quantité suffisante de notre surplus de blé pour satisfaire plus complètement et plus généralement les besoins alimentaires des chômeurs, des pauvres et des affamés du Canada;

"Et qu'il soit décidé, de plus, que le gouvernement du Canada prendra les mesures voulues et convenables pour étudier s'il est opportun et pratique, au moyen de crédits à long terme, de vendre une quantité substantielle de notre excédent de blé à la Chine ou à tout autre pays possible où régnent la pauvreté, la faim et la misère."

M. Wm. Irvine, de Wetaskiwin, membre du groupe des Co-ops, n'y a pas par quatre chemins quand il s'agit de réformes financières et il propose la motion suivante:

"La Chambre est d'avis que le Comité permanent des banques et du commerce devrait recevoir l'instruction d'étudier la Loi des banques afin d'en préparer la révision décennale, de la considérer en relation avec les besoins monétaires de la Puissance, et en particulier ce comité devrait faire rapport à la Chambre (a) sur l'opportunité d'un abandon final de l'étalon-or, (b) sur l'émission de billets de la Puissance en quantité suffisante pour déprécier notre dollar jusqu'au niveau de la livre sterling et (c) sur les voies et moyens de diminuer la dette intérieure tellement augmentée par la déflation."

Le Dr McGibbon, de Muskoka, voudrait que les affaires de la nation soient administrées d'une façon plus intelligente et plus pratique, et il a mis aux ordres du jour la résolution qui suit:

"La Chambre est d'avis que pour diminuer le coût de l'administration, raccourcir la longueur de la session et administrer les affaires du pays d'une façon plus intelligente et plus pratique, le Comité de la Chambre qui étudierait les propositions de réformes financières budgétaires à un comité spécial auquel les ministres pourraient fournir tous les renseignements utiles, après quoi ce comité ferait à la Chambre un rapport sur la discussion dans tous ses détails selon les règles de la procédure."

M. Kennedy, représentant fédératif de la Rivière-de-la-Paix, demande de nouveau au gouvernement de réviser la région qu'il représente à la côte du Pacifique par une voie ferrée.

L'Atlantide passe au Cinéma de Paris

L'interprétation du rôle d'Antinée par Brigitte Helm est un chef-d'oeuvre

Le Cinéma de Paris conserve cette œuvre la plus grande succès de l'année à l'écran. "L'Atlantide", œuvre cinématographique puissante réalisée par le célèbre metteur en scène Pabst, d'après le roman de Pierre Benoît, de l'Académie Française, est à coup sûr l'une des productions les plus étonnantes et les plus remarquables que nous ayons vues ici.

Entièrement réalisée sur les lieux mêmes où l'auteur situe le roman, l'œuvre de Pabst a pour qualité principale de nous mettre en face d'un drame humain qui se déroule dans un cadre réel. Avec le lieutenant de St-Avit (Pierre Blanchard) et le capitaine Morhange (Jean Angelo) nous voyageons à travers les immenses plaines de sable au fond desquelles, dans un palais entièrement construit dans le roc souterrain, Antinée, la reine mystérieuse du désert, la séductrice fatale de tant de guerriers et d'hommes courageux, habite ignorée de l'univers.

C'est sous ce pouvoir redoutable que les deux officiers français, faits prisonniers dans une embuscade, vont tomber, comme les compagnons d'Ulysse dans l'île de la magicienne Circe.

Tout le monde sait que la création d'Antinée par la grande artiste qu'est Brigitte Helm est une des plus étonnantes personnalités que nous ait jamais donné l'art dramatique, au théâtre ou à l'écran. La beauté magnétique de cette femme au front volontaire et au corps divin, a donné au rôle d'Antinée un prestige qu'aucune autre femme n'aurait, croyons-nous, jamais pu lui donner. N'y aurait-il dans "L'Atlantide" de Pabst que Brigitte Helm en Antinée, l'œuvre vaudrait la peine de vivre. Mais il y a d'autres artistes à côté de Brigitte Helm.

Pierre Blanchard, de l'avis des critiques les plus difficiles, a réussi, dans le rôle du lieutenant de St-Avit, une des créations les plus fortes que cet artiste de grand talent nous ait donné jusqu'ici. A l'intelligence et à la surplombe de son interprétation il joint un tempérament d'une grande richesse qui lui a permis de dessiner une silhouette d'une noble et douceuse humanité.

A ses côtés, Jean Angelo a bâti un capitaine Morhange énergique et loyal, le type même de l'officier français chez qui la discipline militaire et le sens du devoir, ont renforcé la richesse morale et enrichi le caractère.

Les autres artistes qui complètent cette distribution sont à la hauteur de l'œuvre qui est une de celles que l'on doit avoir vues.

Hitler prépare le chemin en Prusse

Il obtient d'Hindenburg le renvoi du premier-ministre prussien

Berlin, 6. (P.A.). — Le gouvernement du nouveau chancelier Hitler a réussi aujourd'hui à vaincre les obstacles qui auraient pu nuire à ses projets pour l'élection de la prochaine Diète prussienne. Toute l'Allemagne pendant ce temps se prépare à élire un nouveau Reichstag en mars.

Le gouvernement, pour venir à ses fins, a fait renvoyer le premier-ministre Braun de la Prusse par le président Von Hindenburg et a confié ses prérogatives au vice-chancelier Von Papen. Après cette victoire, Von Papen et Hans Kerri, le président Nazi de la Diète, ont voté la dissolution de la législature malgré les protestations de Conrad Adenauer, président du conseil d'Etat prussien.

Union Philatélique

L'Assemblée de l'Union Philatélique de Montréal aura lieu mercredi soir, à 8 h., au Café Saint-Jacques. Il y aura encan, tirage et échanges de timbres, ainsi qu'une conférence sur la philatélie.

La cause de Pierre Vérigine entendue ce matin à Halifax

Trois avocats plaideront en Cour Suprême pour empêcher sa déportation

Pierre C. Makaroff

Halifax, 6. (P.C.). — Silence complet aujourd'hui, tant de la part des employés de l'immigration que des amis de Pierre Vérigine. Trois avocats plaideront demain en Cour Suprême, devant le juge Humphrey Heilish, pour essayer d'empêcher qu'on déporte en Russie le chef donkubhor. Ce sont Lionel Ryan et J. J. Power, C.R., d'Halifax, et Pierre G. Makaroff, de Saskatoon, conseiller personnel de Vérigine.

L'immigration devra expliquer les motifs de la déportation de Vérigine, et sa cause est confiée à M. C. B. Smith, C.R., qui plaide contre Ryan, en Cour Suprême, lors de la dernière audition des causes de 10 étrangers, qui furent subsequmment conduits en divers pays d'Europe, après avoir été trouvés coupables de communisme. Aucune des deux parties n'a voulu faire part des arguments qui seront mis de l'avant demain.

Au cas où l'on maintiendrait l'ordre de déportation, M. Makaroff demandera que son chef soit conduit à Costa Rica, en Argentine ou au Mexique. Il a déjà des passeports pour les deux premiers pays et attend le troisième. Le ministère de l'Immigration a déjà fait savoir qu'il ne peut l'envoyer ailleurs qu'un pays d'où il vient.

Les avocats de Vérigine ont passé la plus grande partie de l'après-midi avec lui. Makaroff, J. P. Shukin, vice-président de l'Ordre, et S. F. Rubin, sont arrivés par avions samedi. Ils ont à peine eu le temps d'empêcher leur ami de s'embarquer sur le "Montcalm" et, tard dans la journée, ils ont pu obtenir un ordre pour les agents de l'Immigration.

On ne sait pas encore s'ils porteront la cause devant un plus haut tribunal au cas où ils n'obtiendraient pas raison. Ce fut la procédure suivie en mai dernier pour défendre les dix étrangers trouvés coupables d'adhérer au parti communiste. Ils furent déportés cet hiver.

RESTITUTION D'ARGENT

La compagnie des Tramways de Montréal accuse réception d'une somme de deux dollars comme restitution.

IMPERIAL "MATER DOLOROSA"

Le drame le plus impressionnant de l'année (Ariel-Film)

CINEMA DE PARIS "L'ATLANTIDE"

Deuxième semaine

THEATRE STELLA

Plateau 1166-1167 — 4652 St-Denis

LA PRISE DE BERG-OF-ZOOM

Comédie en 3 actes et 5 tableaux

CARLES PROFESSIONNELLES

AVOCATS

Bertrand, Guérin Goudraut & Garneau

AVOCATS ET PROCUREURS

Geoffrion et Prud'homme

AVOCATS, PROCUREURS, ETC.

DESMAIRIS & DESERRES

AVOCATS

Union Philatélique

L'Assemblée de l'Union Philatélique de Montréal aura lieu mercredi soir, à 8 h., au Café Saint-Jacques. Il y aura encan, tirage et échanges de timbres, ainsi qu'une conférence sur la philatélie.

La cause de Pierre Vérigine entendue ce matin à Halifax

Trois avocats plaideront en Cour Suprême pour empêcher sa déportation

Pierre C. Makaroff

Halifax, 6. (P.C.). — Silence complet aujourd'hui, tant de la part des employés de l'immigration que des amis de Pierre Vérigine. Trois avocats plaideront demain en Cour Suprême, devant le juge Humphrey Heilish, pour essayer d'empêcher qu'on déporte en Russie le chef donkubhor. Ce sont Lionel Ryan et J. J. Power, C.R., d'Halifax, et Pierre G. Makaroff, de Saskatoon, conseiller personnel de Vérigine.

L'immigration devra expliquer les motifs de la déportation de Vérigine, et sa cause est confiée à M. C. B. Smith, C.R., qui plaide contre Ryan, en Cour Suprême, lors de la dernière audition des causes de 10 étrangers, qui furent subsequmment conduits en divers pays d'Europe, après avoir été trouvés coupables de communisme. Aucune des deux parties n'a voulu faire part des arguments qui seront mis de l'avant demain.

Au cas où l'on maintiendrait l'ordre de déportation, M. Makaroff demandera que son chef soit conduit à Costa Rica, en Argentine ou au Mexique. Il a déjà des passeports pour les deux premiers pays et attend le troisième. Le ministère de l'Immigration a déjà fait savoir qu'il ne peut l'envoyer ailleurs qu'un pays d'où il vient.

Les avocats de Vérigine ont passé la plus grande partie de l'après-midi avec lui. Makaroff, J. P. Shukin, vice-président de l'Ordre, et S. F. Rubin, sont arrivés par avions samedi. Ils ont à peine eu le temps d'empêcher leur ami de s'embarquer sur le "Montcalm" et, tard dans la journée, ils ont pu obtenir un ordre pour les agents de l'Immigration.

On ne sait pas encore s'ils porteront la cause devant un plus haut tribunal au cas où ils n'obtiendraient pas raison. Ce fut la procédure suivie en mai dernier pour défendre les dix étrangers trouvés coupables d'adhérer au parti communiste. Ils furent déportés cet hiver.

RESTITUTION D'ARGENT

La compagnie des Tramways de Montréal accuse réception d'une somme de deux dollars comme restitution.

IMPERIAL "MATER DOLOROSA"

Le drame le plus impressionnant de l'année (Ariel-Film)

CINEMA DE PARIS "L'ATLANTIDE"

Deuxième semaine

THEATRE STELLA

Plateau 1166-1167 — 4652 St-Denis

LA PRISE DE BERG-OF-ZOOM

Comédie en 3 actes et 5 tableaux

CARLES PROFESSIONNELLES

AVOCATS

Bertrand, Guérin Goudraut & Garneau

AVOCATS ET PROCUREURS

Geoffrion et Prud'homme

AVOCATS, PROCUREURS, ETC.

DESMAIRIS & DESERRES

AVOCATS

Union Philatélique

L'Assemblée de l'Union Philatélique de Montréal aura lieu mercredi soir, à 8 h., au Café Saint-Jacques. Il y aura encan, tirage et échanges de timbres, ainsi qu'une conférence sur la philatélie.

La cause de Pierre Vérigine entendue ce matin à Halifax

Trois avocats plaideront en Cour Suprême pour empêcher sa déportation

Pierre C. Makaroff

Halifax, 6. (P.C.). — Silence complet aujourd'hui, tant de la part des employés de l'immigration que des amis de Pierre Vérigine. Trois avocats plaideront demain en Cour Suprême, devant le juge Humphrey Heilish, pour essayer d'empêcher qu'on déporte en Russie le chef donkubhor. Ce sont Lionel Ryan et J. J. Power, C.R., d'Halifax, et Pierre G. Makaroff, de Saskatoon, conseiller personnel de Vérigine.

L'immigration devra expliquer les motifs de la déportation de Vérigine, et sa cause est confiée à M. C. B. Smith, C.R., qui plaide contre Ryan, en Cour Suprême, lors de la dernière audition des causes de 10 étrangers, qui furent subsequmment conduits en divers pays d'Europe, après avoir été trouvés coupables de communisme. Aucune des deux parties n'a voulu faire part des arguments qui seront mis de l'avant demain.

Au cas où l'on maintiendrait l'ordre de déportation, M. Makaroff demandera que son chef soit conduit à Costa Rica, en Argentine ou au Mexique. Il a déjà des passeports pour les deux premiers pays et attend le troisième. Le ministère de l'Immigration a déjà fait savoir qu'il ne peut l'envoyer ailleurs qu'un pays d'où il vient.

Les avocats de Vérigine ont passé la plus grande partie de l'après-midi avec lui. Makaroff, J. P. Shukin, vice-président de l'Ordre, et S. F. Rubin, sont arrivés par avions samedi. Ils ont à peine eu le temps d'empêcher leur ami de s'embarquer sur le "Montcalm" et, tard dans la journée, ils ont pu obtenir un ordre pour les agents de l'Immigration.

On ne sait pas encore s'ils porteront la cause devant un plus haut tribunal au cas où ils n'obtiendraient pas raison. Ce fut la procédure suivie en mai dernier pour défendre les dix étrangers trouvés coupables d'adhérer au parti communiste. Ils furent déportés cet hiver.

RESTITUTION D'ARGENT

La compagnie des Tramways de Montréal accuse réception d'une somme de deux dollars comme restitution.

IMPERIAL "MATER DOLOROSA"

Le drame le plus impressionnant de l'année (Ariel-Film)

CINEMA DE PARIS "L'ATLANTIDE"

Deuxième semaine

THEATRE STELLA

Plateau 1166-1167 — 4652 St-Denis

LA PRISE DE BERG-OF-ZOOM

Comédie en 3 actes et 5 tableaux

CARLES PROFESSIONNELLES

AVOCATS

Bertrand, Guérin Goudraut & Garneau

AVOCATS ET PROCUREURS

Geoffrion et Prud'homme

AVOCATS, PROCUREURS, ETC.

DESMAIRIS & DESERRES

AVOCATS

Union Philatélique

L'Assemblée de l'Union Philatélique de Montréal aura lieu mercredi soir, à 8 h., au Café Saint-Jacques. Il y aura encan, tirage et échanges de timbres, ainsi qu'une conférence sur la philatélie.

La cause de Pierre Vérigine entendue ce matin à Halifax

Trois avocats plaideront en Cour Suprême pour empêcher sa déportation

Pierre C. Makaroff

Halifax, 6. (P.C.). — Silence complet aujourd'hui, tant de la part des employés de l'immigration que des amis de Pierre Vérigine. Trois avocats plaideront demain en Cour Suprême, devant le juge Humphrey Heilish, pour essayer d'empêcher qu'on déporte en Russie le chef donkubhor. Ce sont Lionel Ryan et J. J. Power, C.R., d'Halifax, et Pierre G. Makaroff, de Saskatoon, conseiller personnel de Vérigine.

L'immigration devra expliquer les motifs de la déportation de Vérigine, et sa cause est confiée à M. C. B. Smith, C.R., qui plaide contre Ryan, en Cour Suprême

MARTY BURKE ET TRAPP ANNONCE L'ACHAT DE HAROLD STARR; ILS JOUENT CE SOIR

DANDURAND ANNONCE L'ACHAT DE TRAPP, ALEXANDRE, GIZZY HART ET HAROLD STARR; ILS JOUENT CE SOIR

Les trois premiers seront dans l'alignement contre Toronto, Starr se joindra à eux samedi à Chicago. — Burke ne joue pas et son avenir est incertain

MORENZ ENTRE JOLIAT ET GAGNON

PAR ROLAND BEAUDRY

Bob Trapp, un joueur de défense, Arthur Alexandre, joueur de centre, et "Gizzy" Hart, autrefois avec les Canadiens, tous trois de Providence, porteront l'uniforme tricolore quand les Habitants s'attaqueront aux Maple Leafs de Toronto ce soir au Forum. Un quatrième, Harold Starr, se joindra au club samedi à Chicago. C'est ce que Léo Dandurand a annoncé au CANADA hier soir après que le match Québec-Providence lui eut permis de décider que des Reds il voulait amener ici pour remplacer le bois mort dont il a décidé de se débarrasser.

En annonçant l'engagement des joueurs mentionnés, Léo a aussi annoncé que Marty Burke et Léo Murray ne seraient pas en uniforme ce soir. Bien que l'avenir des deux n'ait pas été discuté il semble probable que Murray soit retourné à Providence avant la fin de la semaine tandis que Burke serait vendu, échangé ou suspendu.

L'achat en masse des recrues qui feront leurs débuts ce soir fait suite à une série de déclarations de Dandurand à l'effet qu'il ne tolérerait plus le jeu relâché de certains de ses équipiers et qu'il était temps de faire un nettoyage général et d'amener du sang nouveau au Canada.

Il sont connus Alexandre, Hart et Starr sont bien connus des amateurs de la métropole. Le premier, engagé vers la fin de la saison l'an dernier, a été envoyé à Providence y acquérir de l'expérience au début de la saison; après l'avoir vu à l'oeuvre hier soir Dandurand s'est déclaré entièrement satisfait des progrès faits par le gars de Saint-Jean. Alexandre jouera au centre de la troisième ligne dans laquelle prendra probablement place Gizzy Hart.

Hart a déjà porté les couleurs du Canada il y a trois ans; capitaine des Reds de Providence il est depuis deux saisons l'un de leurs plus forts compteurs. Il est remarquable de vitesse et son arrivée redonnera probablement aux Habitants un peu de ce qui leur a valu la réputation d'être le club le plus rapide de la N.H.L.

Bob Trapp, un vétéran de dix campagnes, est probablement le joueur de défense le plus dangereux de la Canadienne. C'est "Newsy" Lalonde qui l'a amené à Providence l'an dernier et son jeu a contribué plus que celui de tout autre à donner au championnat aux Reds la saison dernière.

Starr, un jeune joueur de défense des Sénateurs d'Ottawa possède un style agressif et un fort coup de patin qui en feront probablement un atout dans le jeu des Tricolores. Son arrivée indique à peu près certaine que Marty Burke recevra un congé définitif d'ici quelques jours.

L'an dernier, avec 21 buts et 17 assistances, Gizzy Hart est arrivé second dans le classement des compteurs de la Canadienne, trois points derrière Klein, de Boston. Trapp, bien qu'il ait joué toute la saison, n'a pas souvent affaibli son équipe par les punitions; régulier à la défense il n'a passé que 12 minutes au pénitencier.

Ce soir ce sont Sylvio Mantha et Gerald Carson qui s'aligneront devant Hainsworth quand commencent les hostilités. Leda et Pratt seront les substitués.

Neway a déclaré qu'après avoir mis Morenz à l'essai dans une autre combinaison il avait, de concert avec l'étoile du centre, décidé de le faire de nouveau jouer entre Aurel et Johnny.

Bien que Gagnon ait déclaré samedi qu'il retournerait chez lui, il était à l'exercice hier matin; il a tenté de communiquer avec Dandurand hier après-midi mais sans succès puisque le directeur était à Québec. Lalonde est confiant de la voir au Forum demain soir tandis que Dandurand ne porte pas attention aux paroles prononcées samedi.

"S'il veut retourner chez lui, qu'il y aille; ce n'est pas moi qui l'empêcherai" nous a déclaré Dandurand hier soir. "Quand il sera prêt à donner tout ce qu'il peut, nous lui montrerons plus de considération. D'ici ce temps-là, je n'aurai de pitié pour personne."

Les arbitres de ce soir sont Daignault et McCurry.

"Toots" Mondt se fait acquitter à Toronto

Toronto, 6. — Joseph "Toots" Mondt, joueur et promoteur, a été exonéré de tout blâme en rapport avec la mort de Theresa Luccioni quand son coup a été entendu aujourd'hui par la cour d'Appel d'Ottawa.

Mondt avait été trouvé coupable de négligence criminelle et condamné à un an d'emprisonnement par le tribunal de première instance. Il condamnait son auto quand il vint en collision avec celui dans lequel la victime était une passagère. L'auto, sur le pavé par la violence du choc eut moustré quelques heures plus tard.

Des milliers de cartes buvard ont été distribuées aux dépositaires qui vendent l'édition quotidienne du "Canada". Chaque carte buvard porte un numéro qui peut vous rapporter une prime si le même numéro est publié dans le "Canada".

Achetez donc le "Canada" tous les matins. Apportez votre carte buvard aux bureaux du "Canada", 33 ouest, rue Saint-Jacques, où l'on vous remettra une prime.

VOICI LES NUMEROS GAGNANTS DU 7 FEVRIER:

364751 487901 847910
273819 273614 372617

LISEZ LE "CANADA" TOUS LES MATINS

St-Francois défait NORTHCOTT EST 4-1 par le Royal

Les juniors se livrent le match le plus belliqueux de la saison. — McGill gagne 7-3

Les juniors du St-François ont été un obstacle infranchissable dans la route du Royal durant deux périodes hier soir à la séance du groupe junior au Forum mais une troisième plus furieuse qu'on ait encore vue cette saison leur a coûté des punitions nombreuses, une majeure, et le match par 4-1.

Bien que défait ils conservent la première place dans le classement, ce point devant McGill qui mettait à profit la dernière période de son match avec Vics pour triompher 7-3.

Les Saluts ont bien tenu toute la première période mais ils ont commencé à donner des signes de ce qui devait suivre quand Lortie s'en est pris à McGill en deux périodes. Chaque fois qu'il avait encore offensé la ligne elle avait été remplacée par une autre. Après lui avoir administré quelques taloches, les joueurs de St-François ont été remplacés par ceux de McGill.

McGill a eu la partie facile avec Vics qui a mené son équipe de 7-3. McGill a eu la troisième période et son vite éprouvé tandis que les étudiants comptaient quatre fois pour s'assurer un triomphe.

Alignements et sommaire: St-François: Gagnon, Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

Royal: Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

McGill: Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

St-François: Gagnon, Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

Royal: Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

McGill: Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

St-François: Gagnon, Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

Royal: Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

McGill: Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

St-François: Gagnon, Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

Royal: Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

McGill: Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

St-François: Gagnon, Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

Royal: Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

McGill: Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

St-François: Gagnon, Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

Royal: Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

McGill: Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

St-François: Gagnon, Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

Royal: Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

McGill: Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

St-François: Gagnon, Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

Royal: Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

McGill: Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

Baltimore attend des succès de Murdock

Le lanceur gaucher de Charles sera mis à l'essai au printemps

Baltimore, 6. — James "Lefty" Murdock, lanceur gaucher de Charles, de la Ligue Middle-Atlantic, par les Orioles, de la Ligue internationale, est attendu à Baltimore pour son premier essai dans le baseball professionnel, l'été prochain, indique qu'il ira dans les rangs du baseball organisé.

Murdock a eu un court essai avec Columbus (Ga.) en 1930, mais la ligue n'a pu le faire passer à l'essai et il a dû se contenter de jouer dans une ligue mineure. Pour Charles, qui a été champion de sa ligue, il a gagné 21 parties et a mené sa moyenne de 2.88 par match. Il s'est surtout classé dans les plus forts lanceurs de la ligue avec 26 à son actif; son plus grand succès fut de lancer 11 retraits consécutifs à son premier match, soit un total de 110 pour une moyenne de 4.37 par jour de jeu.

Murdock est attendu à Baltimore pour son premier essai dans le baseball professionnel, l'été prochain, indique qu'il ira dans les rangs du baseball organisé.

Le lanceur gaucher de Charles, de la Ligue Middle-Atlantic, par les Orioles, de la Ligue internationale, est attendu à Baltimore pour son premier essai dans le baseball professionnel, l'été prochain, indique qu'il ira dans les rangs du baseball organisé.

Murdock a eu un court essai avec Columbus (Ga.) en 1930, mais la ligue n'a pu le faire passer à l'essai et il a dû se contenter de jouer dans une ligue mineure. Pour Charles, qui a été champion de sa ligue, il a gagné 21 parties et a mené sa moyenne de 2.88 par match. Il s'est surtout classé dans les plus forts lanceurs de la ligue avec 26 à son actif; son plus grand succès fut de lancer 11 retraits consécutifs à son premier match, soit un total de 110 pour une moyenne de 4.37 par jour de jeu.

Murdock est attendu à Baltimore pour son premier essai dans le baseball professionnel, l'été prochain, indique qu'il ira dans les rangs du baseball organisé.

Le lanceur gaucher de Charles, de la Ligue Middle-Atlantic, par les Orioles, de la Ligue internationale, est attendu à Baltimore pour son premier essai dans le baseball professionnel, l'été prochain, indique qu'il ira dans les rangs du baseball organisé.

Murdock a eu un court essai avec Columbus (Ga.) en 1930, mais la ligue n'a pu le faire passer à l'essai et il a dû se contenter de jouer dans une ligue mineure. Pour Charles, qui a été champion de sa ligue, il a gagné 21 parties et a mené sa moyenne de 2.88 par match. Il s'est surtout classé dans les plus forts lanceurs de la ligue avec 26 à son actif; son plus grand succès fut de lancer 11 retraits consécutifs à son premier match, soit un total de 110 pour une moyenne de 4.37 par jour de jeu.

Murdock est attendu à Baltimore pour son premier essai dans le baseball professionnel, l'été prochain, indique qu'il ira dans les rangs du baseball organisé.

Le lanceur gaucher de Charles, de la Ligue Middle-Atlantic, par les Orioles, de la Ligue internationale, est attendu à Baltimore pour son premier essai dans le baseball professionnel, l'été prochain, indique qu'il ira dans les rangs du baseball organisé.

Murdock a eu un court essai avec Columbus (Ga.) en 1930, mais la ligue n'a pu le faire passer à l'essai et il a dû se contenter de jouer dans une ligue mineure. Pour Charles, qui a été champion de sa ligue, il a gagné 21 parties et a mené sa moyenne de 2.88 par match. Il s'est surtout classé dans les plus forts lanceurs de la ligue avec 26 à son actif; son plus grand succès fut de lancer 11 retraits consécutifs à son premier match, soit un total de 110 pour une moyenne de 4.37 par jour de jeu.

Murdock est attendu à Baltimore pour son premier essai dans le baseball professionnel, l'été prochain, indique qu'il ira dans les rangs du baseball organisé.

Le lanceur gaucher de Charles, de la Ligue Middle-Atlantic, par les Orioles, de la Ligue internationale, est attendu à Baltimore pour son premier essai dans le baseball professionnel, l'été prochain, indique qu'il ira dans les rangs du baseball organisé.

Murdock a eu un court essai avec Columbus (Ga.) en 1930, mais la ligue n'a pu le faire passer à l'essai et il a dû se contenter de jouer dans une ligue mineure. Pour Charles, qui a été champion de sa ligue, il a gagné 21 parties et a mené sa moyenne de 2.88 par match. Il s'est surtout classé dans les plus forts lanceurs de la ligue avec 26 à son actif; son plus grand succès fut de lancer 11 retraits consécutifs à son premier match, soit un total de 110 pour une moyenne de 4.37 par jour de jeu.

Murdock est attendu à Baltimore pour son premier essai dans le baseball professionnel, l'été prochain, indique qu'il ira dans les rangs du baseball organisé.

Le lanceur gaucher de Charles, de la Ligue Middle-Atlantic, par les Orioles, de la Ligue internationale, est attendu à Baltimore pour son premier essai dans le baseball professionnel, l'été prochain, indique qu'il ira dans les rangs du baseball organisé.

Murdock a eu un court essai avec Columbus (Ga.) en 1930, mais la ligue n'a pu le faire passer à l'essai et il a dû se contenter de jouer dans une ligue mineure. Pour Charles, qui a été champion de sa ligue, il a gagné 21 parties et a mené sa moyenne de 2.88 par match. Il s'est surtout classé dans les plus forts lanceurs de la ligue avec 26 à son actif; son plus grand succès fut de lancer 11 retraits consécutifs à son premier match, soit un total de 110 pour une moyenne de 4.37 par jour de jeu.

Murdock est attendu à Baltimore pour son premier essai dans le baseball professionnel, l'été prochain, indique qu'il ira dans les rangs du baseball organisé.

Le lanceur gaucher de Charles, de la Ligue Middle-Atlantic, par les Orioles, de la Ligue internationale, est attendu à Baltimore pour son premier essai dans le baseball professionnel, l'été prochain, indique qu'il ira dans les rangs du baseball organisé.

Murdock a eu un court essai avec Columbus (Ga.) en 1930, mais la ligue n'a pu le faire passer à l'essai et il a dû se contenter de jouer dans une ligue mineure. Pour Charles, qui a été champion de sa ligue, il a gagné 21 parties et a mené sa moyenne de 2.88 par match. Il s'est surtout classé dans les plus forts lanceurs de la ligue avec 26 à son actif; son plus grand succès fut de lancer 11 retraits consécutifs à son premier match, soit un total de 110 pour une moyenne de 4.37 par jour de jeu.

Murdock est attendu à Baltimore pour son premier essai dans le baseball professionnel, l'été prochain, indique qu'il ira dans les rangs du baseball organisé.

Le lanceur gaucher de Charles, de la Ligue Middle-Atlantic, par les Orioles, de la Ligue internationale, est attendu à Baltimore pour son premier essai dans le baseball professionnel, l'été prochain, indique qu'il ira dans les rangs du baseball organisé.

Murdock a eu un court essai avec Columbus (Ga.) en 1930, mais la ligue n'a pu le faire passer à l'essai et il a dû se contenter de jouer dans une ligue mineure. Pour Charles, qui a été champion de sa ligue, il a gagné 21 parties et a mené sa moyenne de 2.88 par match. Il s'est surtout classé dans les plus forts lanceurs de la ligue avec 26 à son actif; son plus grand succès fut de lancer 11 retraits consécutifs à son premier match, soit un total de 110 pour une moyenne de 4.37 par jour de jeu.

Murdock est attendu à Baltimore pour son premier essai dans le baseball professionnel, l'été prochain, indique qu'il ira dans les rangs du baseball organisé.

Le lanceur gaucher de Charles, de la Ligue Middle-Atlantic, par les Orioles, de la Ligue internationale, est attendu à Baltimore pour son premier essai dans le baseball professionnel, l'été prochain, indique qu'il ira dans les rangs du baseball organisé.

Murdock a eu un court essai avec Columbus (Ga.) en 1930, mais la ligue n'a pu le faire passer à l'essai et il a dû se contenter de jouer dans une ligue mineure. Pour Charles, qui a été champion de sa ligue, il a gagné 21 parties et a mené sa moyenne de 2.88 par match. Il s'est surtout classé dans les plus forts lanceurs de la ligue avec 26 à son actif; son plus grand succès fut de lancer 11 retraits consécutifs à son premier match, soit un total de 110 pour une moyenne de 4.37 par jour de jeu.

Murdock est attendu à Baltimore pour son premier essai dans le baseball professionnel, l'été prochain, indique qu'il ira dans les rangs du baseball organisé.

Le lanceur gaucher de Charles, de la Ligue Middle-Atlantic, par les Orioles, de la Ligue internationale, est attendu à Baltimore pour son premier essai dans le baseball professionnel, l'été prochain, indique qu'il ira dans les rangs du baseball organisé.

LES ROYAUX OUVERT LA SAISON LE 12 A AVEC LES BEARS NEWARK. UN BONUS AU CLUB EN 1ERE PLACE

A son assemblée, hier, l'Internationale annonce que les joueurs du club terminant en tête du classement recevront un bonus de 5% des recettes des éliminatoires

New-York, 6. (P.A.). — En assemblée cet après-midi, la Ligue internationale de baseball a adopté un programme de 100 parties pour sa prochaine saison; l'ouverture en est fixée au 12 avril et la clôture au 10 septembre.

Jersey City et Albany sont inclus dans la distribution des dates, ce qui indiquent que chacune de ces deux villes aura une équipe dans le circuit; il n'est toutefois pas d'assurances officielles à leur sujet.

Un profit considérable effectuera, que le club Albany, propriété des Cubs de Chicago, a été vendu à Joe Cambria, de Baltimore, et Bill McCarty, d'Albany, et que la transaction n'attend plus que la ratification des directeurs. On ne sait pas encore quelle solution a été trouvée au problème de Jersey City.

Comme d'habitude la saison s'ouvre dans le sud; les premiers parties disputées dans le nord du circuit ne se feront que le 2 mai. Les joues d'ouverture sont: Montreal à Newark; Toronto à Baltimore; Buffalo à Jersey City; et Rochester à Albany.

Le clôture de la saison aussi tôt que le 10 septembre a été fixée afin de faciliter les éliminatoires pour le championnat qui sera décidé cette année selon le système adopté à une assemblée précédente.

Les dates de ces éliminatoires ne seront arrêtées que plus tard quand on connaîtra le nom des clubs qui devront y participer.

La ligue a aussi adopté un système de bonus qui alloue cinq pour cent de recettes des éliminatoires aux joueurs du club qui termine la saison en tête de la ligue. Les clubs qui participent à chacune des trois séries d'éliminatoires recevront également le reste des recettes après que la ligue aura elle-même touché à pour cent.

L'assemblée d'aujourd'hui était la 30e depuis la fondation de la ligue internationale par le malade financier de Jersey City ayant nécessité la majorité des comités de la ligue internationale. Les affaires des Sketers ne sera rendue que demain par le comité de trois chargé d'enquêter autour de la question.

Smith videra aux Bruins à l'essai il jouera ce soir contre les Rangers demain soir et contre les Nationals jeudi. Son poids est de 175 livres et son coup d'épave devrait en faire un atout dans le machine bostonnais mais il n'est pas sûr qu'il sera en mesure de faire un bon club de Boston dans la Canadienne.

Malgré ses nombreuses années de service à Ottawa, Smith jouera ce soir contre les Rangers demain soir et contre les Nationals jeudi. Son poids est de 175 livres et son coup d'épave devrait en faire un atout dans le machine bostonnais mais il n'est pas sûr qu'il sera en mesure de faire un bon club de Boston dans la Canadienne.

Smith videra aux Bruins à l'essai il jouera ce soir contre les Rangers demain soir et contre les Nationals jeudi. Son poids est de 175 livres et son coup d'épave devrait en faire un atout dans le machine bostonnais mais il n'est pas sûr qu'il sera en mesure de faire un bon club de Boston dans la Canadienne.

Malgré ses nombreuses années de service à Ottawa, Smith jouera ce soir contre les Rangers demain soir et contre les Nationals jeudi. Son poids est de 175 livres et son coup d'épave devrait en faire un atout dans le machine bostonnais mais il n'est pas sûr qu'il sera en mesure de faire un bon club de Boston dans la Canadienne.

Smith videra aux Bruins à l'essai il jouera ce soir contre les Rangers demain soir et contre les Nationals jeudi. Son poids est de 175 livres et son coup d'épave devrait en faire un atout dans le machine bostonnais mais il n'est pas sûr qu'il sera en mesure de faire un bon club de Boston dans la Canadienne.

Malgré ses nombreuses années de service à Ottawa, Smith jouera ce soir contre les Rangers demain soir et contre les Nationals jeudi. Son poids est de 175 livres et son coup d'épave devrait en faire un atout dans le machine bostonnais mais il n'est pas sûr qu'il sera en mesure de faire un bon club de Boston dans la Canadienne.

Smith videra aux Bruins à l'essai il jouera ce soir contre les Rangers demain soir et contre les Nationals jeudi. Son poids est de 175 livres et son coup d'épave devrait en faire un atout dans le machine bostonnais mais il n'est pas sûr qu'il sera en mesure de faire un bon club de Boston dans la Canadienne.

Malgré ses nombreuses années de service à Ottawa, Smith jouera ce soir contre les Rangers demain soir et contre les Nationals jeudi. Son poids est de 175 livres et son coup d'épave devrait en faire un atout dans le machine bostonnais mais il n'est pas sûr qu'il sera en mesure de faire un bon club de Boston dans la Canadienne.

Smith videra aux Bruins à l'essai il jouera ce soir contre les Rangers demain soir et contre les Nationals jeudi. Son poids est de 175 livres et son coup d'épave devrait en faire un atout dans le machine bostonnais mais il n'est pas sûr qu'il sera en mesure de faire un bon club de Boston dans la Canadienne.

Malgré ses nombreuses années de service à Ottawa, Smith jouera ce soir contre les Rangers demain soir et contre les Nationals jeudi. Son poids est de 175 livres et son coup d'épave devrait en faire un atout dans le machine bostonnais mais il n'est pas sûr qu'il sera en mesure de faire un bon club de Boston dans la Canadienne.

Smith videra aux Bruins à l'essai il jouera ce soir contre les Rangers demain soir et contre les Nationals jeudi. Son poids est de 175 livres et son coup d'épave devrait en faire un atout dans le machine bostonnais mais il n'est pas sûr qu'il sera en mesure de faire un bon club de Boston dans la Canadienne.

Malgré ses nombreuses années de service à Ottawa, Smith jouera ce soir contre les Rangers demain soir et contre les Nationals jeudi. Son poids est de 175 livres et son coup d'épave devrait en faire un atout dans le machine bostonnais mais il n'est pas sûr qu'il sera en mesure de faire un bon club de Boston dans la Canadienne.

Smith videra aux Bruins à l'essai il jouera ce soir contre les Rangers demain soir et contre les Nationals jeudi. Son poids est de 175 livres et son coup d'épave devrait en faire un atout dans le machine bostonnais mais il n'est pas sûr qu'il sera en mesure de faire un bon club de Boston dans la Canadienne.

Malgré ses nombreuses années de service à Ottawa, Smith jouera ce soir contre les Rangers demain soir et contre les Nationals jeudi. Son poids est de 175 livres et son coup d'épave devrait en faire un atout dans le machine bostonnais mais il n'est pas sûr qu'il sera en mesure de faire un bon club de Boston dans la Canadienne.

Smith videra aux Bruins à l'essai il jouera ce soir contre les Rangers demain soir et contre les Nationals jeudi. Son poids est de 175 livres et son coup d'épave devrait en faire un atout dans le machine bostonnais mais il n'est pas sûr qu'il sera en mesure de faire un bon club de Boston dans la Canadienne.

Malgré ses nombreuses années de service à Ottawa, Smith jouera ce soir contre les Rangers demain soir et contre les Nationals jeudi. Son poids est de 175 livres et son coup d'épave devrait en faire un atout dans le machine bostonnais mais il n'est pas sûr qu'il sera en mesure de faire un bon club de Boston dans la Canadienne.

Smith videra aux Bruins à l'essai il jouera ce soir contre les Rangers demain soir et contre les Nationals jeudi. Son poids est de 175 livres et son coup d'épave devrait en faire un atout dans le machine bostonnais mais il n'est pas sûr qu'il sera en mesure de faire un bon club de Boston dans la Canadienne.

Malgré ses nombreuses années de service à Ottawa, Smith jouera ce soir contre les Rangers demain soir et contre les Nationals jeudi. Son poids est de 175 livres et son coup d'épave devrait en faire un atout dans le machine bostonnais mais il n'est pas sûr qu'il sera en mesure de faire un bon club de Boston dans la Canadienne.

Smith videra aux Bruins à l'essai il jouera ce soir contre les Rangers demain soir et contre les Nationals jeudi. Son poids est de 175 livres et son coup d'épave devrait en faire un atout dans le machine bostonnais mais il n'est pas sûr qu'il sera en mesure de faire un bon club de Boston dans la Canadienne.

Malgré ses nombreuses années de service à Ottawa, Smith jouera ce soir contre les Rangers demain soir et contre les Nationals jeudi. Son poids est de 175 livres et son coup d'épave devrait en faire un atout dans le machine bostonnais mais il n'est pas sûr qu'il sera en mesure de faire un bon club de Boston dans la Canadienne.

NORTHCOTT EST 4-1 par le Royal

Les juniors se livrent le match le plus belliqueux de la saison. — McGill gagne 7-3

Les Saluts ont bien tenu toute la première période mais ils ont commencé à donner des signes de ce qui devait suivre quand Lortie s'en est pris à McGill en deux périodes. Chaque fois qu'il avait encore offensé la ligne elle avait été remplacée par une autre. Après lui avoir administré quelques taloches, les joueurs de St-François ont été remplacés par ceux de McGill.

McGill a eu la partie facile avec Vics qui a mené son équipe de 7-3. McGill a eu la troisième période et son vite éprouvé tandis que les étudiants comptaient quatre fois pour s'assurer un triomphe.

Alignements et sommaire: St-François: Gagnon, Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

Royal: Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

McGill: Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

St-François: Gagnon, Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

Royal: Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

McGill: Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

St-François: Gagnon, Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

Royal: Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

McGill: Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

St-François: Gagnon, Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

Royal: Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

McGill: Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

St-François: Gagnon, Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

Royal: Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

McGill: Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

St-François: Gagnon, Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly.

Royal: Gauron, Munday, Lortie, Donnelly, Munday, Lortie, Donnelly

Ottawa étudiera le problème des dettes

(Suite de la première page)
cause principale de l'impossibilité où se trouve le Canada de s'entendre avec un pays étranger parce qu'il a les mains liées par la Grande-Bretagne.

M. Speakman, progressiste de Red Deer a présenté sa résolution pour que le gouvernement donne une attention sérieuse et immédiate à la question des dettes et des taux d'intérêt à l'intérieur du pays, à la possibilité de les réduire, soit par une mesure législative, soit par une réduction des dépenses.

L'hon. Hugh Guthrie ministre de la Justice, a admis que le problème est très sérieux. Il y a non seulement les dettes des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, mais les dettes des corporations, des compagnies, des chemins de fer et des citoyens.

M. Rhodes a exprimé l'avis qu'il n'est pas possible de résoudre le problème sans un plan complet de réduction des dépenses et de réformes fiscales.

M. J.-F. Pouliot, de Témiscouata, a ajouté, en ajoutant, que si le Canada possédait un drapeau national à l'heure actuelle, il faudrait qu'il soit un drapeau à cause de la situation économique du pays.

Le vice-président de la chambre, M. Armand Lavergne, a proposé une résolution pour que le Dominion du Canada soit dorénavant connu sous le nom de Royaume du Canada, conformément au statut de Westminster.

La proposition de Berthier, M. J.-A. Barrette, a proposé sa résolution qui tend à changer de la province de Québec à la province d'Ontario la base de l'élection de représentants. C'est le Québec qui sert de pivot aux autres provinces.

L'hon. M. J.-A. Cardin, député de Richelieu, s'est prononcé contre la motion parce qu'elle comporte une modification à l'acte fédératif. Il n'est pas opportun de faire de changement présentement, dit-il, parce que cette modification ne pourrait avoir son effet sur la prochaine redistribution.

Après avoir déclaré que sa résolution n'était qu'une simple déclaration d'intention, M. Speakman en a fait la lecture. Ses déclarations ont été approuvées par les autres députés.

M. Speakman a formulé ses explications d'une manière quelque peu académique, continue le ministre de la Justice. Il aurait dû suggérer quelque remède au mal. Je tiens à faire une distinction entre les diverses dettes dont M. Speakman a voulu parler, lorsqu'il a prononcé les mots "douce milliards".

M. Speakman a formulé ses explications d'une manière quelque peu académique, continue le ministre de la Justice. Il aurait dû suggérer quelque remède au mal. Je tiens à faire une distinction entre les diverses dettes dont M. Speakman a voulu parler, lorsqu'il a prononcé les mots "douce milliards".

M. Speakman a formulé ses explications d'une manière quelque peu académique, continue le ministre de la Justice. Il aurait dû suggérer quelque remède au mal. Je tiens à faire une distinction entre les diverses dettes dont M. Speakman a voulu parler, lorsqu'il a prononcé les mots "douce milliards".

sans causer de préjudice à qui que ce soit? "Voilà, en effet, ce qu'il s'agit de décider avant d'adopter la résolution présentée par M. Speakman. La plupart des contrats ou ententes d'ordre financier, en notre pays, s'inspirent des lois provinciales et du droit civil; et là-dessus, le Dominion n'a absolument rien à voir; il ne lui est pas permis de légiférer dans ce domaine.

M. Speakman demande, dans sa résolution, qu'une commission spéciale étudie la question des dettes privées et du taux d'intérêt qu'elles portent. Pour ma part, voilà une suggestion du commerce et des affaires bancaires, qui existe déjà. De cette façon, dit l'hon. M. Guthrie, la question pourrait être étudiée au cours de la présente session.

M. W. T. Lucas, Agrarien de Canmore, approuve la résolution Speakman, après avoir décrit les difficultés qui pèsent sur la population agricole de la Prairie.

L'hon. W. D. Euler, Libéral de Waterloo-Sud, déclare que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux sont littéralement frottés sous le fardeau de l'intérêt: 3700,000,000 en tout.

L'hon. E. N. Rhodes, ministre de la Finances, admet que le sujet mérite une étude sérieuse, mais il trouve très peu de similitude entre la situation de la dette privée au Canada et celle qui existe en Australie.

Une telle pratique a provoqué, inévitablement, la pauvreté de la masse, du consommateur. Celui-ci n'ayant plus les moyens d'acheter, les produits agricoles et industriels se sont accumulés dans les entrepôts.

Si la loi de banqueroute était appliquée rigoureusement, M. Speakman prétend que des milliers d'établissements failliraient et que des centaines de milliers de citoyens deviendraient insolubles au Canada.

C'est à un passage du discours de M. Speakman qu'il n'est pas reproduit ici que l'hon. Hugh Guthrie, ministre de la Justice, fait allusion, lorsqu'il déclare ce qui suit: "J'ai surtout, lorsque M. Speakman a dit que la dette totale du pays se chiffre à plus de \$12 milliards.

M. Speakman a formulé ses explications d'une manière quelque peu académique, continue le ministre de la Justice. Il aurait dû suggérer quelque remède au mal. Je tiens à faire une distinction entre les diverses dettes dont M. Speakman a voulu parler, lorsqu'il a prononcé les mots "douce milliards".

M. Speakman a formulé ses explications d'une manière quelque peu académique, continue le ministre de la Justice. Il aurait dû suggérer quelque remède au mal. Je tiens à faire une distinction entre les diverses dettes dont M. Speakman a voulu parler, lorsqu'il a prononcé les mots "douce milliards".

M. Speakman a formulé ses explications d'une manière quelque peu académique, continue le ministre de la Justice. Il aurait dû suggérer quelque remède au mal. Je tiens à faire une distinction entre les diverses dettes dont M. Speakman a voulu parler, lorsqu'il a prononcé les mots "douce milliards".

Le surintendant des pénitenciers Ormond impute au relâchement de la discipline l'émeute de Kingston du 22 octobre 1932

(Suite de la première page)
Conclusions du rapport
Voici les conclusions que le surintendant Ormond tire de son rapport: "Je suis d'avis que les principales causes de la révolte qui a éclaté au pénitencier de Kingston le 22 octobre 1932, sont les suivantes:

- 1) Le relâchement de la surveillance depuis au moins dix ans.
2) L'inefficacité de l'inspection depuis au moins dix ans.
3) Le maintien en office d'officiers incompétents.
4) L'ignorance, partielle, ou totale, chez les gardiens, des règlements du pénitencier.
5) Le désir de certains prisonniers condamnés à une longue détention d'obtenir un adoucissement de leur peine et de la discipline générale.
6) Un complot d'évasion de certains détenus.
7) L'admission au pénitencier de Kingston en février 1932 d'un groupe de criminels particulièrement hostiles à la formation des révoltes.
8) La proscription du papier à cigarette et du tabac fin.
9) La présence au pénitencier d'une bonne proportion de jeunes criminels incorrigibles et qui ont purgé des sentences dans diverses prisons canadiennes et étrangères.
10) La monotonie du séjour au pénitencier.
11) L'action de deux ou trois prisonniers, dont je tairai pour le moment les noms, mais qui sont aujourd'hui l'objet d'une surveillance toute particulière.

M. Ormond commence son rapport par un récit des petites démonstrations organisées par les détenus dans la cour du pénitencier en septembre 1931, octobre 1932, janvier 1927, mai 1920 et août 1931. Les trois premières sont de peu d'importance en elles-mêmes. Elles ne font que trahir un relâchement progressif de la discipline.

De l'avis des dirigeants actuels du pénitencier de Kingston, c'est là que les prisonniers apprennent l'importance de l'organisation et de l'unité dans leur action contre les gardiens. "Apparemment, men précédentes n'avaient pas toujours été contentes de conditions de sécurité du pénitencier de Kingston. Le 9 octobre 1931, il ordonna au préfet de faire élever une clôture d'acier en bordure du chemin qui va de la porte nord de l'enceinte à l'entrée du bâtiment principal.

Voici le récit de l'émeute du pénitencier de Kingston d'après les renseignements très précis colligés par le colonel Ormond. Le 17 octobre le gardien en chef Archibald semble avoir reçu différents avertissements de la révolte. Le matin, l'inspecteur Smith, alors préfet du pénitencier, monta à l'étage, d'où il pouvait facilement surveiller la cour. A trois heures de l'après-midi, Archibald le prévint que tous les détenus des ateliers étaient en grève.

Les forces se mirent à lancer des pierres et d'autres projectiles par les fenêtres du hangar à pierre et les prisonniers-taillieurs et les ouvriers de la fabrique de sacs entrèrent dans le mouvement. Ils rayonnèrent un peu le sous-préfet Walsh et, à ce moment, quelqu'un verrouilla les portes des ateliers. Mais les forgerons, à l'aide de chaudrons à acétylène, se mirent en devoir de percer les portes et d'en arracher les serrures. Entrepres, plusieurs détenus de l'atelier de confection s'étaient rassemblés dehors. Une dizaine de détenus s'étaient groupés sous la coupole, rejoints par les forgerons. Ceux-ci brandissaient des touches chaudes. Ils s'en servirent pour enlever la serrure d'un atelier où se trouvaient enfermés cinquante à soixante de leurs camarades. Ils renouvellèrent l'opération sur les portes des ateliers de mécanique et de confection.

Un alerte vieillard de cent-vingt-sept ans
Angora, 6. (P.A.) — Un Kourde, du nom de Bijojo Agha, est actuellement considéré comme le plus vieux homme de l'Anatolie. Il a 127 ans. Marié trois fois, il eut 7 fils. Tous sont morts, bien que quelques-uns aient dépassé l'âge de 50 ans.

Un alerte vieillard de cent-vingt-sept ans
Angora, 6. (P.A.) — Un Kourde, du nom de Bijojo Agha, est actuellement considéré comme le plus vieux homme de l'Anatolie. Il a 127 ans. Marié trois fois, il eut 7 fils. Tous sont morts, bien que quelques-uns aient dépassé l'âge de 50 ans.

Un alerte vieillard de cent-vingt-sept ans
Angora, 6. (P.A.) — Un Kourde, du nom de Bijojo Agha, est actuellement considéré comme le plus vieux homme de l'Anatolie. Il a 127 ans. Marié trois fois, il eut 7 fils. Tous sont morts, bien que quelques-uns aient dépassé l'âge de 50 ans.

Un alerte vieillard de cent-vingt-sept ans
Angora, 6. (P.A.) — Un Kourde, du nom de Bijojo Agha, est actuellement considéré comme le plus vieux homme de l'Anatolie. Il a 127 ans. Marié trois fois, il eut 7 fils. Tous sont morts, bien que quelques-uns aient dépassé l'âge de 50 ans.

La prise de Berg-Op-Zoom

Comédie en quatre actes de Sacha Guitry avec Mme Marthe Thierry, MM. Albert Duquesne et Gaston Dauriac. — Un spectacle vivant et spirituel

Une pièce spirituelle, adroitement construite. Des personnages dessinés avec une droiture vive et une précision de détails qui les font vivre. Une distribution faite avec à-propos — ce qui est souvent rare — et enfin, des interprètes qui ont su se mettre avec entrain et justesse dans la peau des personnages. Tel est, en trois phrases, le spectacle que le théâtre Stella offre cette semaine à ses habitués et dont "La Prise de Berg-Op-Zoom", comédie en 4 actes de Sacha Guitry, fait le frais.

Que nos lecteurs sceptiques se rassurent. Malgré son titre, cette pièce n'est pas un drame militaire, tant s'en faut. C'est une excellente comédie bourgeoise où personne ne brandit d'armes et où il n'y a pas de duel. Le siège dont il s'agit — car il s'agit bien d'un siège — est simplement celui qu'un monsieur distingué, fonctionnaire civil, fait à une femme charmante et sérieuse dont le nom n'est pas, au reste, "Berg-Op-Zoom".

Bien qu'il soit commissaire de quartier à Paris, Charles Hério (Albert Duquesne) n'a rien du physique de l'emploi. Il ne porte ni moustache, ni lunettes et dédaigne le veston d'appara à arborent ses confrères. C'est un grand garçon, près de la quarantaine, portant beau et fort élégant dans sa personne.

Cette personne fortunée, Mme Paulette Vannaire (Mme Marthe Thierry) est la femme d'un petit rentier ridicule, mais satisfait de lui-même (M. Gaston Dauriac) qui, après six ans de ménage, est devenu parfaitement insupportable. Paulette est d'ailleurs, une jeune femme sérieuse et charmante qui ne songe nullement à quitter son époux. Elle s'inquiète, cependant, de rencontrer sur son passage depuis trois semaines, un monsieur élégant et correct qui la contemple avec une adoration concentrée et sérieuse.

Par les domestiques, nous apprenons que la police fait actuellement dans le quartier une enquête sur les maîtres de la maison. A quoi ces démons, sont-elles? Léo Vannaire, comme tout homme qui se respecte, a commis de petites frasques Pressé par ses amis, puis par sa femme, il avoue une histoire assez troubles, dans laquelle, à travers ses réticences, on sent qu'il n'a pas pu jouer un rôle très brillant.

Inquiète, la jeune femme téléphone au commissaire du quartier et demande la faveur d'un entretien particulier au domicile de ce dernier. Celui-ci se trouve être, comme nous le savons, son adorateur muet, ce que la jeune femme ignore absolument. Il est inutile donc d'ajouter que le rendez-vous est accordé avec empressement.

Le lendemain, la jeune femme se trouve à l'heure exacte chez le commissaire. On peut juger de son étonnement quand elle se voit en face de l'homme qu'elle a encore rencontré la veille au théâtre et qu'elle a prie avec fermeté, de bien vouloir cesser son manège. Elle croit s'être trompée d'adresse et veut fuir. Lui la rassure et lui explique, au cours d'une scène amusante, que c'est la meilleure de la pièce, que l'adorateur muet est le magistrat ne soit qu'une seule et même personne. Génie, Paulette Vannaire avoue alors l'objet de sa visite et demande que son mari ne soit pas poursuivi.

Héris, amusé écoute les explications de la jeune femme. On l'a déjà deviné, l'enquête faite dans le quartier sur le ménage Vannaire ne touchait au mari que très indirectement et le commissaire ignorait tout de cette affaire (dont le mari maladroite et pris de peur, s'est confessé à sa femme). Il laisse Paulette s'enfermer dans les détails de son histoire, puis lui avoue la vérité. Confusion de Paulette qui le supplie de ne pas donner de suite à cet incident qu'elle lui

LE LION D'OR 1676 RUE ONTARIO EST
OUVERTURE DU "GRILL" ET SOUPER DANSANT
Tous les soirs de 8 p.m. à la fermeture avec L'ORCHESTRE LANOETTE
Atmosphère agréable, parquet de Service courtois et distingué, BIÈRE première classe pour à l'usage de nos clients. ACCOMMODATION POUR TOURISTES. Pour informations, Téléphones à FRONTER 0428, 0429, 0430, 0431, 0432, 0433, 0434, 0435, 0436, 0437, 0438, 0439, 0440, 0441, 0442, 0443, 0444, 0445, 0446, 0447, 0448, 0449, 0450.

LE LION D'OR 1676 RUE ONTARIO EST
OUVERTURE DU "GRILL" ET SOUPER DANSANT
Tous les soirs de 8 p.m. à la fermeture avec L'ORCHESTRE LANOETTE
Atmosphère agréable, parquet de Service courtois et distingué, BIÈRE première classe pour à l'usage de nos clients. ACCOMMODATION POUR TOURISTES. Pour informations, Téléphones à FRONTER 0428, 0429, 0430, 0431, 0432, 0433, 0434, 0435, 0436, 0437, 0438, 0439, 0440, 0441, 0442, 0443, 0444, 0445, 0446, 0447, 0448, 0449, 0450.

Le surintendant des pénitenciers Ormond impute au relâchement de la discipline l'émeute de Kingston du 22 octobre 1932

(Suite de la première page)
Conclusions du rapport
Voici les conclusions que le surintendant Ormond tire de son rapport: "Je suis d'avis que les principales causes de la révolte qui a éclaté au pénitencier de Kingston le 22 octobre 1932, sont les suivantes:

- 1) Le relâchement de la surveillance depuis au moins dix ans.
2) L'inefficacité de l'inspection depuis au moins dix ans.
3) Le maintien en office d'officiers incompétents.
4) L'ignorance, partielle, ou totale, chez les gardiens, des règlements du pénitencier.
5) Le désir de certains prisonniers condamnés à une longue détention d'obtenir un adoucissement de leur peine et de la discipline générale.
6) Un complot d'évasion de certains détenus.
7) L'admission au pénitencier de Kingston en février 1932 d'un groupe de criminels particulièrement hostiles à la formation des révoltes.
8) La proscription du papier à cigarette et du tabac fin.
9) La présence au pénitencier d'une bonne proportion de jeunes criminels incorrigibles et qui ont purgé des sentences dans diverses prisons canadiennes et étrangères.
10) La monotonie du séjour au pénitencier.
11) L'action de deux ou trois prisonniers, dont je tairai pour le moment les noms, mais qui sont aujourd'hui l'objet d'une surveillance toute particulière.

M. Ormond commence son rapport par un récit des petites démonstrations organisées par les détenus dans la cour du pénitencier en septembre 1931, octobre 1932, janvier 1927, mai 1920 et août 1931. Les trois premières sont de peu d'importance en elles-mêmes. Elles ne font que trahir un relâchement progressif de la discipline.

De l'avis des dirigeants actuels du pénitencier de Kingston, c'est là que les prisonniers apprennent l'importance de l'organisation et de l'unité dans leur action contre les gardiens. "Apparemment, men précédentes n'avaient pas toujours été contentes de conditions de sécurité du pénitencier de Kingston. Le 9 octobre 1931, il ordonna au préfet de faire élever une clôture d'acier en bordure du chemin qui va de la porte nord de l'enceinte à l'entrée du bâtiment principal.

Voici le récit de l'émeute du pénitencier de Kingston d'après les renseignements très précis colligés par le colonel Ormond. Le 17 octobre le gardien en chef Archibald semble avoir reçu différents avertissements de la révolte. Le matin, l'inspecteur Smith, alors préfet du pénitencier, monta à l'étage, d'où il pouvait facilement surveiller la cour. A trois heures de l'après-midi, Archibald le prévint que tous les détenus des ateliers étaient en grève.

Les forces se mirent à lancer des pierres et d'autres projectiles par les fenêtres du hangar à pierre et les prisonniers-taillieurs et les ouvriers de la fabrique de sacs entrèrent dans le mouvement. Ils rayonnèrent un peu le sous-préfet Walsh et, à ce moment, quelqu'un verrouilla les portes des ateliers. Mais les forgerons, à l'aide de chaudrons à acétylène, se mirent en devoir de percer les portes et d'en arracher les serrures. Entrepres, plusieurs détenus de l'atelier de confection s'étaient rassemblés dehors. Une dizaine de détenus s'étaient groupés sous la coupole, rejoints par les forgerons. Ceux-ci brandissaient des touches chaudes. Ils s'en servirent pour enlever la serrure d'un atelier où se trouvaient enfermés cinquante à soixante de leurs camarades. Ils renouvellèrent l'opération sur les portes des ateliers de mécanique et de confection.

Un alerte vieillard de cent-vingt-sept ans
Angora, 6. (P.A.) — Un Kourde, du nom de Bijojo Agha, est actuellement considéré comme le plus vieux homme de l'Anatolie. Il a 127 ans. Marié trois fois, il eut 7 fils. Tous sont morts, bien que quelques-uns aient dépassé l'âge de 50 ans.

Un alerte vieillard de cent-vingt-sept ans
Angora, 6. (P.A.) — Un Kourde, du nom de Bijojo Agha, est actuellement considéré comme le plus vieux homme de l'Anatolie. Il a 127 ans. Marié trois fois, il eut 7 fils. Tous sont morts, bien que quelques-uns aient dépassé l'âge de 50 ans.

Un alerte vieillard de cent-vingt-sept ans
Angora, 6. (P.A.) — Un Kourde, du nom de Bijojo Agha, est actuellement considéré comme le plus vieux homme de l'Anatolie. Il a 127 ans. Marié trois fois, il eut 7 fils. Tous sont morts, bien que quelques-uns aient dépassé l'âge de 50 ans.

Un alerte vieillard de cent-vingt-sept ans
Angora, 6. (P.A.) — Un Kourde, du nom de Bijojo Agha, est actuellement considéré comme le plus vieux homme de l'Anatolie. Il a 127 ans. Marié trois fois, il eut 7 fils. Tous sont morts, bien que quelques-uns aient dépassé l'âge de 50 ans.

AU THEATRE STELLA
La prise de Berg-Op-Zoom
Comédie en quatre actes de Sacha Guitry avec Mme Marthe Thierry, MM. Albert Duquesne et Gaston Dauriac. — Un spectacle vivant et spirituel

Une pièce spirituelle, adroitement construite. Des personnages dessinés avec une droiture vive et une précision de détails qui les font vivre. Une distribution faite avec à-propos — ce qui est souvent rare — et enfin, des interprètes qui ont su se mettre avec entrain et justesse dans la peau des personnages. Tel est, en trois phrases, le spectacle que le théâtre Stella offre cette semaine à ses habitués et dont "La Prise de Berg-Op-Zoom", comédie en 4 actes de Sacha Guitry, fait le frais.

Que nos lecteurs sceptiques se rassurent. Malgré son titre, cette pièce n'est pas un drame militaire, tant s'en faut. C'est une excellente comédie bourgeoise où personne ne brandit d'armes et où il n'y a pas de duel. Le siège dont il s'agit — car il s'agit bien d'un siège — est simplement celui qu'un monsieur distingué, fonctionnaire civil, fait à une femme charmante et sérieuse dont le nom n'est pas, au reste, "Berg-Op-Zoom".

Bien qu'il soit commissaire de quartier à Paris, Charles Hério (Albert Duquesne) n'a rien du physique de l'emploi. Il ne porte ni moustache, ni lunettes et dédaigne le veston d'appara à arborent ses confrères. C'est un grand garçon, près de la quarantaine, portant beau et fort élégant dans sa personne.

Cette personne fortunée, Mme Paulette Vannaire (Mme Marthe Thierry) est la femme d'un petit rentier ridicule, mais satisfait de lui-même (M. Gaston Dauriac) qui, après six ans de ménage, est devenu parfaitement insupportable. Paulette est d'ailleurs, une jeune femme sérieuse et charmante qui ne songe nullement à quitter son époux.

Par les domestiques, nous apprenons que la police fait actuellement dans le quartier une enquête sur les maîtres de la maison. A quoi ces démons, sont-elles? Léo Vannaire, comme tout homme qui se respecte, a commis de petites frasques Pressé par ses amis, puis par sa femme, il avoue une histoire assez troubles, dans laquelle, à travers ses réticences, on sent qu'il n'a pas pu jouer un rôle très brillant.

Inquiète, la jeune femme téléphone au commissaire du quartier et demande la faveur d'un entretien particulier au domicile de ce dernier. Celui-ci se trouve être, comme nous le savons, son adorateur muet, ce que la jeune femme ignore absolument. Il est inutile donc d'ajouter que le rendez-vous est accordé avec empressement.

Le lendemain, la jeune femme se trouve à l'heure exacte chez le commissaire. On peut juger de son étonnement quand elle se voit en face de l'homme qu'elle a encore rencontré la veille au théâtre et qu'elle a prie avec fermeté, de bien vouloir cesser son manège. Elle croit s'être trompée d'adresse et veut fuir. Lui la rassure et lui explique, au cours d'une scène amusante, que c'est la meilleure de la pièce, que l'adorateur muet est le magistrat ne soit qu'une seule et même personne. Génie, Paulette Vannaire avoue alors l'objet de sa visite et demande que son mari ne soit pas poursuivi.

Héris, amusé écoute les explications de la jeune femme. On l'a déjà deviné, l'enquête faite dans le quartier sur le ménage Vannaire ne touchait au mari que très indirectement et le commissaire ignorait tout de cette affaire (dont le mari maladroite et pris de peur, s'est confessé à sa femme). Il laisse Paulette s'enfermer dans les détails de son histoire, puis lui avoue la vérité. Confusion de Paulette qui le supplie de ne pas donner de suite à cet incident qu'elle lui

ACARIES D'AFARES
LE LION D'OR 1676 RUE ONTARIO EST
OUVERTURE DU "GRILL" ET SOUPER DANSANT
Tous les soirs de 8 p.m. à la fermeture avec L'ORCHESTRE LANOETTE
Atmosphère agréable, parquet de Service courtois et distingué, BIÈRE première classe pour à l'usage de nos clients. ACCOMMODATION POUR TOURISTES. Pour informations, Téléphones à FRONTER 0428, 0429, 0430, 0431, 0432, 0433, 0434, 0435, 0436, 0437, 0438, 0439, 0440, 0441, 0442, 0443, 0444, 0445, 0446, 0447, 0448, 0449, 0450.

PRETS SUR HYPOTHEQUES
A. JETTE & CIE
16, Notre-Dame-Ouest—Chambre 524
Édifice Dalby, Tél. Lancener 5348

Il faut comprendre l'attitude de Paris sur le désarmement

D'autre part, l'hon. Wedgwood Benn, dit que l'Allemagne a droit à l'égalité des armes

Au Canadian Club

"Il est relativement facile pour les peuples de l'Amérique du Nord et pour les habitants de l'Angleterre de décrire le désarmement. La chose est moins facile pour la France. Ce pays a droit à une certaine indulgence et son attitude actuelle sous ce rapport, si elle ne plaie pas à tous, est du moins fort explicable. La France, en effet, n'insisterait pas avec tant de force sur la question de la sécurité et elle n'en aurait pas fait la condition sine qua non de son désarmement si elle n'avait vu, plusieurs fois au cours d'un siècle, son territoire envahi et ravagé par les troupes ennemies."

Cette remarque était faite hier, devant les membres du Canadian Club par un politicien anglais, le très honorable Wedgwood Benn, qui connaît fort bien l'Allemagne et qui plaide la cause de ce pays au cours d'une causerie donnée à l'hôtel Mont-Royal et intitulée "L'Allemagne et le retour à la prospérité". Selon M. Benn, qui est membre du parti travailliste anglais et qui a été secrétaire d'Etat pour les Indes de 1929 à 1931, l'Allemagne a le droit à l'égalité qu'elle demande, non pas dans les armements, mais dans le désarmement. Lors de la signature du traité de Versailles, par lequel les armements de l'Allemagne étaient réduits, il avait été déclaré que le désarmement des nations vaincues n'était qu'un prélude au désarmement général et que les nations victorieuses allaient se soumettre aux mêmes mesures dans un délai proche. "Or, fit observer M. Benn, l'Allemagne est aujourd'hui désarmée depuis une quinzaine d'années et le désarmement général promis n'est pas encore commencé".

Parlant ensuite de la situation des dettes, l'orateur affirmait qu'on ne pouvait exiger de l'Angleterre un paiement en or, du fait de la dette d'or qui régnait actuellement. "Les paiements de l'Angleterre aux Etats-Unis, déclara-t-il, ne peuvent et ne doivent être faits autrement que sous forme de marchandises". Quant au problème du chômage en Angleterre, M. Benn en voit la solution sous une forme assez originale. "Pourquoi, dit-il, ne paierions-nous pas nos dettes aux Américains en envoyant travailler pour eux les trois millions d'ouvriers qui sont sans travail chez nous?"

Afin d'améliorer la radio-police

Montréal veut restreindre l'octroi des permis pour récepteurs à ondes courtes

L'Administration municipale vient d'adresser une lettre à l'honorable Alfred Durand, ministre de la Marine, le priant de restreindre l'octroi des permis pour appareils de radio à ondes courtes. Cette demande est motivée par l'intention d'éviter certaines indiscrétions inévitables au poste de radio-police UYR. Le poste émetteur de la police de Montréal donne tous les jours des indications précieuses aux détectives qui patrouillent la ville en auto. Ces indications sont captées par tous ceux qui ont un récepteur à ondes courtes. Ainsi, les "secrets" de la Sûreté deviennent des "secrets de policeman" dont les bandits peuvent profiter à loisir pour dépister les limiers.

La Ville demande aux autorités fédérales de l'aider en octroyant des permis qu'à ceux gens dont la citoyenneté et la probité ne souffrent pas de doute.

Goethe et la France

Le Dr Félix Walter, professeur de littérature française à l'Université de Toronto, parlera de Goethe et de la France, ce soir, à la Salle Moyse (Université McGill) à 8 h. 30, sous les auspices de la Société de Goethe. Entrée libre. Tous les Canadiens français qui s'intéressent à la vie de Goethe sont cordialement invités.

Seance du Conseil

Les membres du Conseil municipal de Montréal ont été convoqués à une séance régulière qui aura lieu lundi prochain, le 13, à l'hôtel de ville.

M. Rinfret repart pour la capitale

Après avoir assisté à l'ouverture du congrès des médecins de l'Amérique du Nord, hôtel Windsor, hier, l'hon. M. Fernand Rinfret, maire de Montréal, est reparti pour Ottawa, où il participera à la session fédérale en qualité de député de la circonscription S.-Jacques. Avant de partir, il a déclaré, selon les renseignements fournis par son secrétaire particulier, M. Fernand Corbin, qu'il prononcerait probablement un discours aux Communes, relativement à la motion Woodsworth.

Les règlements des nouveaux diplômés de l'école normale

Les décisions prises par le Conseil de l'Instruction touchant les trois brevets

Professeurs spéciaux

Ainsi que nous en faisons part voici quelques semaines à nos lecteurs, le brevet supérieur d'enseignement de nos écoles normales de garçons ne sera désormais accordé qu'après cinq années d'études. Et pour ce qui est de la licence en pédagogie, une sous-commission du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique en définira les conditions d'ici quelque temps. L'opinion du comité a été unanime en faveur des nouveaux règlements touchant le brevet élémentaire, le brevet complémentaire et le brevet supérieur. Au sujet de la licence, les avis restent partagés. Certains persistent en faveur de la licence universitaire, et d'autres en faveur du "certificat d'aptitudes pédagogiques" équivalent de la licence, et décerné non pas par les universités, mais par le Conseil de l'Instruction publique, après deux années d'études supplémentaires dans une école normale. Il y aurait deux certificats obligatoires et "de culture générale": la langue maternelle et la pédagogie; le troisième serait facultatif et en rapport avec les matières des classes primaires supérieures, par exemple: anglais, sciences, mathématiques et comptabilité.

Nous publions plus bas le texte des règlements votés la semaine dernière, en même temps que l'adoption du principe de l'école normale anglaise. On y verra que le brevet élémentaire se prend après deux années d'école normale; le brevet complémentaire, après trois ans, et le brevet supérieur, après cinq ans. La licence ou le certificat d'aptitudes ne viendrait qu'après sept ans.

Texte du nouveau règlement

I.—Admission: L'admission au cours régulier des écoles normales de garçons a lieu, au concours, après la septième année d'études, au moins de l'école primaire complémentaire.

II.—Brevet élémentaire: a) Le brevet élémentaire de l'école normale se prend après deux années d'études à l'école normale; b) Ceux qui obtiennent le brevet élémentaire sont admis à enseigner dans les écoles primaires élémentaires seulement, c'est-à-dire, de la première à la sixième année inclusivement.

III.—Brevet complémentaire: a) Ceux qui possèdent le brevet élémentaire d'école normale peuvent prendre le brevet complémentaire après une année d'études à cette même école; b) Peuvent aussi être admis, après concours, à l'école normale, pour y prendre le brevet complémentaire, les candidats qui témoignent d'études équivalentes à celles du brevet élémentaire.

c) Ceux qui sont pourvus du brevet complémentaire sont admis à enseigner dans les classes de la première à la huitième année inclusivement de l'école primaire.

IV.—Brevet supérieur: a) Ceux qui possèdent le brevet complémentaire peuvent être admis, après concours, à suivre le cours du brevet supérieur et peuvent obtenir ce brevet après deux années d'études à l'école normale; b) Seront aussi admis à ce concours, les élèves qui ont fait avec succès la onzième année des écoles primaires supérieures. Ceux-ci pourront obtenir un brevet supérieur après deux années d'études à l'école normale; c) Sont aussi admis à ce concours, les bacheliers des arts des collèges classiques qui pourront prendre le brevet supérieur après une année d'études à l'école normale; d) Ceux qui sont pourvus du brevet supérieur ont accès à l'enseignement dans les classes primaires supérieures.

Professeurs "spéciaux"

V.—Les candidats à un enseignement spécial dans les écoles primaires supérieures qui possèdent des titres universitaires, en rapport avec les matières du programme de ces écoles primaires supérieures, pourront y devenir professeurs avec la permission du surintendant de l'Instruction publique. Ils devront cependant témoigner de leurs aptitudes pédagogiques, par un stage de six mois dans les dites écoles, avant d'être professeurs réguliers.

Décès d'un vieux citoyen de Sorel

On nous apprend la mort du capitaine Edouard Lussier, citoyen avialement connu de Sorel. M. Lussier est décédé hier, à l'âge de 72 ans. Il était l'époux de feu Déla Laforet. Fait notable, le défunt était abonné au Canada depuis l'institution de ce journal, il y a trente ans. Les funérailles auront lieu à l'église S.-Pierre de Sorel, demain matin, à 8 heures 30.

MORT SOUDAINE

M. Robert Snedden, employé de la LaSalle Coal Company, est mort subitement dans son automobile hier après-midi, vers deux heures trente, comme il quittait son bureau. Un médecin mandé d'urgence a attribué sa mort à une syncope. M. Snedden demeurait à 4,800, boulevard Décarie, appartement 10, Notre-Dame-de-Grâce, et était âgé de cinquante-deux ans. On a transporté son corps à la morgue.

L'hon. M. David au congrès du Collège médical américain

L'hon. Fernand Rinfret et le Dr Harwood souhaitent la bienvenue aux congressistes

Grande animation

Une très vive animation régna depuis hier à l'hôtel Windsor, où se tient le 37e congrès annuel du Collège américain des médecins. Plus de 1,000 médecins doivent y participer, et la plupart d'entre eux hier aux différents hôtels de la ville, surtout au Mont-Royal et au Windsor. La séance d'ouverture a eu lieu hier après-midi. L'honorable L.-A. Taschereau, premier ministre de la province, devait y assister, mais ses fonctions l'ont retenu ailleurs. C'est l'honorable Athanasé David qui l'a représenté.

"Personne ne regrette plus que moi l'absence du premier ministre", a commencé le secrétaire de la province. "Je regrette cette absence surtout parce que je dois parler au nom de l'honorable M. Taschereau. Vous êtes les bienvenus dans cette partie de l'Amérique du Nord, la plus ancienne, celle qui, la première, a été visitée par les colonisateurs et les pionniers. "Nous sommes particulièrement heureux de voir un groupement aussi important que le vôtre choisir notre province pour y tenir son congrès. En vous regardant, en songeant à l'influence que vous exercez, je me dis une fois de plus qu'une amitié réelle unit nos deux pays, et d'autant plus que les classes intellectuelles du Canada et des Etats-Unis s'entendent à merveille. Et c'est heureux, car, aussi longtemps que les intellectuels se comprennent, il n'est plus besoin de frontières ni d'armements. Puisse votre exemple être suivi! "On nous a enseignés à notre patrie et l'on avait raison. Mais aujourd'hui, nous avons conscience d'être aussi citoyens du monde. Et lorsqu'un pays souffre, les autres doivent se porter à sa rescousse, de même que vous le faites pour les individus. Et à ce propos, laissez-moi observer que vous êtes mieux placés que quiconque pour ramener la confiance".

L'honorable M. David fait ensuite quelques réflexions sur la crise, puis formule le souhait que les intellectuels contribuent dans une large mesure à y mettre fin. Il termine en souhaitant de nouveau la bienvenue, au nom de la Province.

L'hon. Fernand Rinfret

Son Honneur le maire est heureux qu'on ait choisi Montréal pour tenir ce congrès. C'est la première fois que les médecins américains se réunissent ici et nous en sommes fiers, surtout quand on songe que certains des congressistes viennent d'aussi loin que la Californie. Le maire observe que le Canada et les Etats-Unis ont singulièrement bien placé pour travailler de concert. A ce sujet, il regrette que les relations commerciales soient quelque peu tendues et il espère une amélioration sensible sous ce rapport. Son Honneur le maire croit qu'il est temps de travailler à développer l'esprit international, et des congrès comme celui-ci peuvent être utiles à ce point de vue. Plus les hommes seront imbus de l'esprit international, plus la solution de la crise sera imminente. En conclusion, M. Rinfret souhaite des séances fructueuses aux médecins américains et il espère qu'ils reviendront tenir leurs congrès ici.

Le Dr C.-F. Martin

Le doyen de la Faculté de Médecine de l'Université McGill voit de multiples raisons de tenir le congrès à Montréal. Entre autres, il convient qu'on fasse ainsi échange d'opinions et de connaissances. Il rappelle qu'il y a 50 ans, les deux centres médicaux de l'Amérique du Nord étaient l'Université McGill et l'Université de Philadelphie.

Le Dr L. de L. Harwood

Le doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Montréal s'exprime en français pour déclarer que l'Université est heureuse de recevoir les médecins américains et que tous ses laboratoires sont à leur disposition. Il fait ensuite quelques considérations en anglais.

Le Dr F.-M. Pottenger

Le président du Collège remercie les orateurs précédents, et mentionne que la Ville de Montréal est un grand centre médical, illustré entre autres par le Dr Séverin Lachapelle, le Dr Hingston, Sir William Osler, Adam, pour ne nommer que des disparus. A Montréal, nous nous sentons chez nous, dit le Dr Pottenger, et je ne doute pas que nos séances seront fructueuses. On a commencé ensuite la lecture des travaux scientifiques. Les médecins qui ont soumis des travaux sont MM. J.-H. Means, de Boston; G.-E. Pfahler, de Philadelphie; W.-J. V. Osterhout, de New-York; Alan Brown, de Toronto; Meldrum-K. Wylder, d'Albuquerque; Ernest Falconer, de San Francisco; Millard Smith, de Boston et William-B. Wherry, de Cincinnati. Le congrès se terminera vendredi.

Une oeuvre de solidarité

Matinée littéraire et musicale sous les auspices de la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises.

La section féminine de la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises donnera le jeudi après-midi 9 février, à 4 heures 30, à l'hôtel Windsor, salon York, une matinée littéraire et musicale, sous la présidence d'honneur de Mme Rosaire Thibodeau.

Présenté par Mme Pierre-F. Casgrain, M. Edouard Montpetit fera une causerie sur "Une oeuvre de solidarité". M. le chanoine Valois prononcera une allocution. M. Henri Letondal récitera quelques poèmes avec accompagnement. Par autorisation spéciale du lieutenant-colonel F.-R. Phelan, la musique des Canadian Grenadier Guards, sous la direction de M. J.-J. Gagnier, lieutenant et directeur de musique, exécutera quelques morceaux de son répertoire. Le brigadier-général E. de B. Panet, président de la campagne de souscription qui s'ouvrira le 1er avril prochain, en exposera le plan général, et l'on distribuera des imprimés relatifs à cette campagne.

Présidente de la section féminine, Mme Athanasé David, invite cordialement les dames patronnesses et autres collaboratrices des oeuvres affiliées à la Fédération, ainsi que toutes les dames qui s'y intéressent. L'entrée est gratuite et il ne sera fait aucune collecte.

Plus de neige et moins de dépense

Au 31 janvier 1933, il était tombé deux pouces de neige de plus qu'à la même date en 1932

C'est un bien singulier hiver que celui de cette année. Ceux qui se plaignent du manque de neige ignorent sans doute qu'il en est tombé deux pouces de plus cette année que l'an dernier au 31 janvier. Et si le sol est découvert, il faut s'en prendre à la pluie, au vent, à la température élevée, qui ont fait fondre la neige en un jour, après les quelques bordées que Montréal a connues depuis le début de décembre.

Voici quelques intéressantes statistiques fournies par M. C.-J. Leblanc, surintendant de la Voirie municipale, au sujet du coût de l'enlèvement de la neige. Il s'agit d'une période comprise entre le début de l'hiver et le 31 janvier, l'an dernier et cette année:

| | |
|------------|-----------|
| 1932 | \$253,067 |
| 1933 | \$145,696 |

Comme on voit, l'enlèvement de la neige a coûté jusqu'à maintenant \$107,371 de moins au cours de cette saison que l'an dernier en dépit du fait qu'il en est tombé deux pouces de plus. C'est, comme on l'a vu, une économie de plus. Ces chiffres, c'est que la Ville n'a pas économisé sur le nombre de ses employés: chaque fois qu'il est tombé des tonnes de neige, cette année, des centaines de chômeurs ont été employés au déblayage des rues et des trottoirs. Mais, dans plusieurs cas, c'est la pluie et le vent qui ont fait la grosse part du nettoyage.

Sablage de la chaussée

Au 31 janvier 1932, la Ville avait dépensé \$6,350 pour le sablage des trottoirs et des trottoirs: au 31 janvier 1933, le même travail n'avait coûté que \$3,214. Encore une économie de \$2,136, ou d'environ 40 pour 100. Afin de réduire les dépenses de son service le plus possible, M. Leblanc a utilisé de la cendre pour les rues, en plusieurs endroits, cette cendre ayant été fournie gratuitement à la Ville.

A propos de l'égout collecteur du Nord

Une affaire d'expropriation devant la Commission des Services publics

La Commission des Services publics, siégeant sous la présidence de M. Adrien Beaudry, C.R., a entendu hier une nouvelle cause d'expropriation en rapport avec la construction de l'égout collecteur du nord. Il s'agit cette fois de 18 lots vacants, sur le côté ouest de la rue Saint-Denis, entre les rues McBride et Louvain, dans le quartier Villaveray. Ces lots ont une superficie totale de 35,320 pieds carrés, et sont la propriété de M. Henri Allard, S. Brasseur, O. Paré, Alphonse Piché, ainsi que de Mlle D. LeBeau et de la succession F. H. Carlin. L'évaluation municipale est de 8 cents le pied carré, ou \$2,570. Le conseil municipal a voté un crédit de \$3,500 pour cette expropriation et la ville de payer 10 cents le pied carré, alors qu'on en réclame vingt-cinq. Les commissaires ont pris la cause en délibéré. M. Camille Tessier représentait la Ville.

Réception et diner

Mardi soir, à 7 heures, dans la Piazza de l'hôtel Mont-Royal, il y aura réception et diner en l'honneur du colonel Louis-A. Johnson, commandant de la Legion Américaine, sous les auspices du "Montreal Post" no 1.

M. Charlesworth veut améliorer les programmes

C'est là le but principal de la commission, de l'aveu de son président

Pas de politique

Le président de la Commission Canadienne de la Radio, M. Hector Charlesworth, parlant hier soir devant le Young Men's Canadian Club, à l'hôtel Queens, a dit ce que sera la radio dans l'avenir. "Nous voulons, déclara M. Charlesworth, non seulement qu'elle serve à la distraction du peuple canadien et à développer chez lui le goût de la musique et de l'art, mais aussi qu'elle contribue à son éducation d'une façon générale."

"La radio, continua-t-il, exerce auprès du public une influence identique à celle de la presse. Le gouvernement a résolu de confier cette invention au contrôle d'une commission, afin de canaliser cette influence énorme, de la réglementer et de protéger le public contre toute atteinte malfaisante."

Le président de la commission avoua avoir cherché en vain l'origine du mot "broadcasting". Il préféra de beaucoup le mot français "radiodiffusion" qu'il trouve plus expressif. "Nous espérons, dit-il encore, parvenir à contrôler suffisamment les programmes de radiodiffusion, afin de pouvoir donner aux possesseurs d'appareils de réception des auditions idéales. L'imposition d'une taxe sur les radios n'a pas d'autre but que celui de permettre au gouvernement d'obliger les postes d'émission à n'émettre que des programmes de choix. L'argent provenant de cette source ne doit pas servir à d'autres fins."

La commission de la radio n'a pas l'intention de multiplier les postes. Elle travaillera plutôt à élever le niveau des programmes et à distribuer les postes de façon à ce que toutes les parties du pays soient également bien pratégées à ce point de vue.

En terminant, le président souligna l'indépendance de la commission à l'égard des partis politiques. "L'établissement de la radio est le résultat d'un vote unanime du Parlement. On la doit autant aux libéraux et aux progressistes qu'aux conservateurs, et peut-être d'avantage aux progressistes. Ce sont eux qui ont le plus insisté sur la nécessité de cette mesure. Les membres de la commission ne sont pas dettes envers personne et c'est une faute ainsi." Le premier ministre lui-même, déclara M. Charlesworth, m'a recommandé de tenir la commission à l'abri de toute ingérence politique."

La commission aura aussi à résoudre le problème international des interférences. M. Charlesworth croit à la nécessité d'une conférence qui réunira le Canada, les Etats-Unis, le Mexique et Cuba. Les Américains voulaient proportionner la portée des émissions à la population desservie, tandis que le Canada soutenait qu'il fallait prendre pour base l'étendue du territoire. Maintenant, les Etats-Unis n'ont changé qu'un peu d'attitude et il semble que c'est le point de vue canadien qui l'emportera."

Conséquences d'une brûlure à la tête

Le juge Denis condamne Armand Duchesnay à payer \$115 à Mme J.-P. Turenne

Mme J.-P. Turenne, qui s'est fait brûler la tête en se faisant donner un "permanent", a obtenu hier un jugement du juge Denis pour \$115 de dommages. Elle réclamait \$575, mais Sa Seigneurie a trouvé que c'était exagéré.

Mme Turenne a raconté que le 21 dernier, elle se rendit chez le coiffeur pour recevoir une ondulation permanente, et qu'on lui brûla les deux côtés de la tête, avec ce que les médecins croient être de l'acide très forte. Le défendeur est admis alors qu'il était responsable et a offert de payer \$100.

Duchesnay a déclaré que, pendant que Mme Turenne s'habillait, on s'aperçut de la cicatrice. On lui demanda si elle avait souffert et elle répondit non. On lui conseilla cependant de voir un médecin et d'enlever le compte à Duchesnay. Le défendeur nie, toutefois, que la blessure a été causée dans son établissement. Le juge Denis considère cependant que Mme Turenne a été brûlée chez le coiffeur et lui accorde \$115.

La reprise des cours de M. Jules Labarre à l'Ecole de Pharmacie

M. Jules Labarre commença, vendredi prochain le 10 courant, l'exposé de la seconde partie de son cours, la "Pharmacodynamie". Tous ceux, parmi les élèves actuels et les anciens élèves de l'Ecole de Pharmacie, qui désirent s'inscrire à ces leçons sont priés de bien vouloir s'adresser au directeur d'ici à la fin de la semaine.

Au club Laurier des femmes

Le club Laurier des femmes de Montréal tiendra son assemblée régulière le lundi, 13 février, à trois heures précises, dans le Salon de Chêne de l'hôtel Windsor, sous la présidence de Mme A. Barbeau. Le conférencier sera M. Arthur Corbin. Le thé sera servi. Une invitation cordiale est faite aux amis des membres.

A l'Alliance Libérale du quartier Saint-Paul

L'Alliance Libérale du quartier Saint-Paul tiendra son assemblée mensuelle, ce soir, à 8 heures 30 à la salle Desrosiers, no 5716, rue Hadley. Il y aura échange des cartes de membre pour 1933 et acceptation de nouveaux membres.

Le premier procès de cette session en Cour d'Assises

C'est celui de Peter Ducie, accusé de tentative de meurtre, et commenté hier

La fin aujourd'hui

On a commencé hier le premier procès de cette session des Assises, celui de Peter Ducie, accusé de tentative de meurtre sur la personne de sa fille. La jeune fille a raconté au jury, en présence de l'honorable juge C.-A. Wilson, en quelles circonstances son père aurait essayé de la tuer. Ducie serait entré dans sa chambre vers six heures du matin, le 17 novembre dernier. De toute évidence, il était ivre, il demanda une cigarette à la jeune fille, et comme elle répondait qu'elle n'en avait pas, il essaya de lui enlever sa bourse, qu'elle réussit à cacher sous l'oreiller. Mais alors, elle reçut une grêle de coups de poing. Tout en larmes, elle brandit une lampe et en menaça son père. Ducie s'empara alors d'un revolver qui avait dans sa poche et fit feu sur sa fille. La balle ne fit qu'effleurer la tête de la jeune fille, et elle n'a été que légèrement blessée. Mais les coups de poing qu'elle a reçus ont tassé des os et elle se sentait malade de douleur. "Avant de faire feu, a ajouté la jeune fille, il m'a menacée de me faire sauter la cervelle." Après cette menace, Ducie s'est assis à côté de sa fille sur le lit, lui a demandé pardon expliquant qu'il avait certainement perdu le raisonnement.

L'avocat de la défense a demandé au témoin si elle était nerveuse. —Oui, a-t-elle répondu. Vous savez je n'ai pas l'habitude d'être traitée de cette façon.

Ducie a expliqué, pour se défendre, qu'il n'avait pas l'habitude de porter un revolver et qu'il s'en est emparé en prenant son mouchoir. Bien plus, ce n'est pas la balle qui a blessé la jeune fille, mais la lampe dont elle le menaçait et qu'elle tenait avec nervosité. Quand il a vu que la blessure saignait, il a sorti son mouchoir pour la panser, et accidentellement, le revolver aussi. C'est par accident, assurément, qu'il a pressé la détente; la balle l'a même blessé au doigt.

De fait, il a été prouvé qu'on a extrait une balle du doigt de Ducie, à l'hôpital Général. Il s'est attaqué à sa fille, a déclaré Ducie, pour deux raisons: il était sous l'influence de l'alcool et il a perdu tout contrôle sur lui-même quand elle lui a refusé une cigarette.

Ni le Dr J.-O. Lafortune ni le Dr Moise Clermont, qui ont examiné la jeune fille, ne peuvent affirmer que sa blessure à la tête a été causée par une balle. "C'est possible, disent-ils, mais nullement certain." Tous les deux, cependant, admettent que la jeune fille a été fort malmenée, mais sa blessure à la tête est moins grave que plusieurs autres sur le corps. La défense et la Couronne ont terminé leur preuve, et l'on s'attend à un verdict cet après-midi.

Septuagénaire tuée par une automobile

Mme Mary Warren, 72 ans, blessée à mort en traversant la rue

Mme Mary Warren, âgée de soixante-deux ans, domiciliée à 374 avenue Fairmount, est morte hier, à l'hôpital Royal Victoria, des suites de blessures infligées samedi soir dernier, alors qu'elle fut frappée par une auto, à Outremont.

La victime, au dire de la police, traversait la chaussée vers l'est, samedi soir dernier, vers 6 h. 50, devant le numéro 743, avenue Outremont, quand elle fut violemment heurtée par une auto conduite vers le nord par M. René Huar, domicilié à 3417, rue Sainte-Famille, appartement 14.

Relevée inconsciente, Mme Warren avait été transportée d'urgence à l'hôpital Royal Victoria, où elle succomba hier, à des fractures de la tête, du cou et de la jambe droite. On a transporté son corps à la morgue, et une enquête aura lieu ce matin, à la Cour du coroner.

Assemblée annuelle de la Chambre de commerce

L'assemblée générale annuelle de la Chambre de commerce aura lieu le mercredi, 8 février, à 4 heures, alors que sera présenté le rapport du trésorier honoraire. Il y aura aussi proclamation des élus au Conseil pour l'exercice 1933-34, assermentation de l'Exécutif, discours du président sortant de charge et celui du nouveau président.

Nouveau programme de travaux projeté à l'hôtel de ville

Les gouvernements d'Ottawa et de Québec devraient d'abord être consultés

La rue Papineau

Prolongement de la rue S.-Hubert, de la rue Papineau et d'autres artères dans le même sens jusqu'à la rivière des Prairies; nivellement et modification topographiques dans quelques parcs de Montréal; améliorations diversées à l'île Sainte-Élène; enlèvement de certains monticules qui bordent le boulevard S.-Joseph, dans l'est tel est, en bref, le programme de travaux auquel le comité exécutif de la ville de Montréal et les membres du Conseil municipal travaillent actuellement. L'exécution de ces travaux fournirait du travail à nombre de chômeurs, et ne nécessiterait pas beaucoup de matériaux.

Les matériaux

La Ville possède déjà une provision considérable de pierre de taille et de pierre concassée, matériaux qu'elle pourrait utiliser pour le prolongement des artères ci-haut mentionnées. On devrait néanmoins acheter d'autres matériaux: regards d'égouts, puisards, conduites souterraines, asphalte, etc. Le prolongement de la rue Papineau, par exemple, traverserait un vaste domaine qui appartient aux Messieurs de S.-Sulpice. On devrait d'abord aménager le système d'égouts, d'aqueduc, d'éclairage, etc., puis niveler le terrain puis recevoir l'asphalte.

Le projet, tel qu'il est actuellement conçu, pourvoit à la remise à plus tard de l'envoi des comptes de taxes aux propriétaires affectés. On accorderait un moratoire de quelques années, vu que le but immédiat des travaux est de fournir de l'emploi aux chômeurs.

Les ouvriers toucheraient probablement 35 cents l'heure, et leurs gains seraient fournis sous forme de deniers, de combustible ou d'autres provisions de première nécessité domestique. Une partie serait déduite, qui serait ensuite donnée aux propriétaires des logements occupés par les ouvriers. Ceux-ci, qu'ils le veulent ou non, acquitteraient ainsi une partie de leur loyer en souffrance, et les propriétaires seraient, de ce fait, en mesure de payer leurs taxes ou leurs arriérés dans quelque proportion.

Litvinoff suggère une définition de l'état agresseur

Le délégué des Soviets à Genève décrit l'envahisseur et l'assaillant

Une surprise

Genève, 6 (P.A.). — Alors que le projet de désarmement français tombait graduellement dans l'oubli, Maxim Litvinoff, le délégué des Soviets à la conférence de désarmement mondial, a suggéré aujourd'hui de l'emendement au mot agresseur. Litvinoff propose de rendre cette définition tellement concise et sévère que tout envahisseur ou assaillant, sous quelque prétexte que ce soit, tomberait sous la censure internationale.

Le représentant de la Russie soviétique prétend assurer la sécurité mondiale en taxant d'agression toute nation qui se servirait de la force armée pour attaquer une autre nation, quel que soit le motif. La déclaration de M. Litvinoff a été accueillie avec surprise, car ses descriptions d'un agresseur convenaient particulièrement bien au Japon et à sa campagne en Mandchourie.

En effet, dans sa définition, le russe accusait d'agression toute nation qui déclare la guerre à une autre, attaque une autre sans déclaration de guerre, bombarde le territoire d'un autre état ou lui nuit par un blocus naval.

DECES

ARBORET. — En cette ville, le 4 février courant, à l'âge de 29 ans est décédé M. Pierre Arbour, époux de feu Cécile Simard, fille de P. A. Arbour, de Arbour et Dupont. Les funérailles auront lieu mercredi, le 8 courant. Le convoi funéraire partira de la demeure du défunt, No 1450 rue Gifford, à 8 heures 15, pour se rendre à l'église Saint-Stanislas de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. 157-9-D

1926 Plessis. Tél.: AM. 8900
Monty, Lefille & Tanguay
POMPES FUNEBRES
Service d'Ambulance

GARAGE CENTRAL
LIMITÉE
REPARATIONS GENERALES — DUCO
Magasin d'accessoires: 3732, rue Saint-Denis
Tél.: HARBOR 6970 360 est, Avenue des Pins

A ONZE HEURES CE SOIR A CFCF

Les nouvelles du «Canada»

Toute l'actualité en quelques minutes

SOYEZ AUX ECOUTES